Le Travail et LA VIE SYNDICALE

5c

VOLUME XIX — No 9 | Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada | SEPTEMBRE 1943

Quarantième Anniversaire

Chicoutimi, berceau du syndicalisme

Les syndicats de Chicoutimi ne pouvaient laisser passer sous silence un événement historique aussi important que le quarantième anniversaire des premiers essais d'oeuvres ouvrières à Chicoutimi en 1903.

Ces premiers essais tentés par Mgr Lapointe firent du Saguenay et de Chicoutimi en particulier le berceau dans la province de Québec et dans le Canada, du syndicalisme à principes catholique et national.

Cette semence jetée au Saguenay a produit en quarante années des fruits généreux et aujourd'hui le syndicalisme dans notre région et dans tout le Québec forme une union nationale d'une force numérique imposante.

Premiers essais — 1903

Les premiers essais d'organisation ouvrière à Chicoutimi datent de 1903.

L'idée de grouper les ouvriers en une association basée sur les principes catholiques doit son origine à un prêtre du diocèse de Chicoutimi, Mgr Eugène Lapointe, alors professeur au séminaire et depuis supérieur, protonotaire apostolique et vicaire général. Ordonné prêtre, l'abbé Lapointe alla compléter ses études en Europe. Il traversa la frontière franco-italienne le lendemain d'une bataille sanglante entre ouvriers français et italiens. A Rome, il put constater d'autres actes de violence entre des travailleurs mécontents et les soldats chargés de les contenir. Toutes ces visions de sang prouvèrent à l'abbé Lapointe la gravité des questions ouvrières et la nécessité de chercher pour les régler une meilleure solution que celle fournie par la force et la violence. Il résolut d'étudier ces questions et de se préparer aux oeuvres sociales.

Revenu au Canada en 1893, l'abbé Lapointe fut nommé professeur au séminaire de Chicoutimi. Peu d'années après, l'industrie de la pulpe se développait au Saguenay, et avec elle la question ouvrière se posait dans la région.

Le temps était venu pour l'abbé Lapointe de mettre en pratique les résolutions qu'il avait prises de s'occuper des questions sociales. C'est vers 1903 qu'il commença ses premières tentatives d'oeuvres ouvrières. Il fonda d'abord une caisse d'économie, à laquelle il intéressa un groupe d'une vingtaine d'ouvriers. L'abbé Lapointe avait compris que l'oeuvre la plus pressante était la fondation d'une association ouvrière proprement dite. Il se mit donc résolument à la besogne pour réaliser ce dessein. Une réunion publique fut annoncée à l'hôtel de ville, et l'abbé Lapointe donna une conférence sur l'association et les problèmes ouvriers. Comme conclusion, il annonça son projet de fonder une union ouvrière à Chicoutimi et demanda aux ouvriers présents de s'enrôler sur le champ dans l'union. Ce fut là le noyau de "La Fédération Ouvrière de Chicoutimi". Une campagne de recrutement fut entreprise pour grossir les rangs du groupe primitif.

Mgr Lapointe rencontra, durant près de quatre années, bien des difficultés à implanter son mouvement ouvrier, mais il continua patiemment son oeuvre de recrutement et de propagande parmi les travailleurs. Le 22 décembre 1907 avait lieu la première assemblée des membres inscrits sur les listes de l'union: on fit en même temps l'élection des premiers directeurs. Quelques jours plus tard ces directeurs se choisissaient un bureau de direction. Les règlements de la Fédération furent élaborés par Mgr Lapointe, en conformité avec les encycliques des Papes Léon XIII et Pie X. Ces règlements devaient servir de modèle aux constitutions adoptées par les autres groupements catholiques qui se formèrent dans la suite.

Les commencements de la Fédération furent lents et assez difficiles. Dans son rapport présenté à la deuxième assemblée, Mgr Lapointe rappelait aux associés les débuts obscurs de l'oeuvre et les travaux accomplis durant la première année. L'association avait débuté avec une cinquantaine de membres; elle augmentait tous les jours son effectif par le recrutement, surtout parmi les jeunes ouvriers. Le conseil avait déjà obtenu certains avantages économiques aux membres de l'union en passant des conventions en leur faveur avec les boulangers, les bouchers et autres fournisseurs.

La Fédération semblait être en voie de progrès et capable par ses activités de protéger efficacement ses membres dans leurs diverses occupations.

Au printemps de 1912, on loua un bureau en plein centre ouvrier. Sur la façade du bureau, une enseigne bien voyante annonçait **Une grande Affaire.** Ce bureau devint le quartier général de l'organisation, un centre de propagande et de renseignement, d'où Mgr Lapointe répandait une abondante littérature ouvrière par le journal et la feuille volante, fruits de ses labeurs incessants. Pendant deux ans, il se tint tous les jours dans ce petit bureau, y revenant le

(Suite à la page 12)

Sommaire des pages sur les Syndicats de Chicoutimi

Chicoutimi, ville progressive, page 5
Le Conseil Central ..... page 6
Pendant la crise ..... page 7
Rayonnement et extension ..... page 8
Les Syndicats en 1943 ..... page 9
Souvenir du président général, page 10
Réalisations syndicales, pp. 11-12-13

AU BERCEAU DU SYNDICALISME NATIONAL A CHICOUTIMI

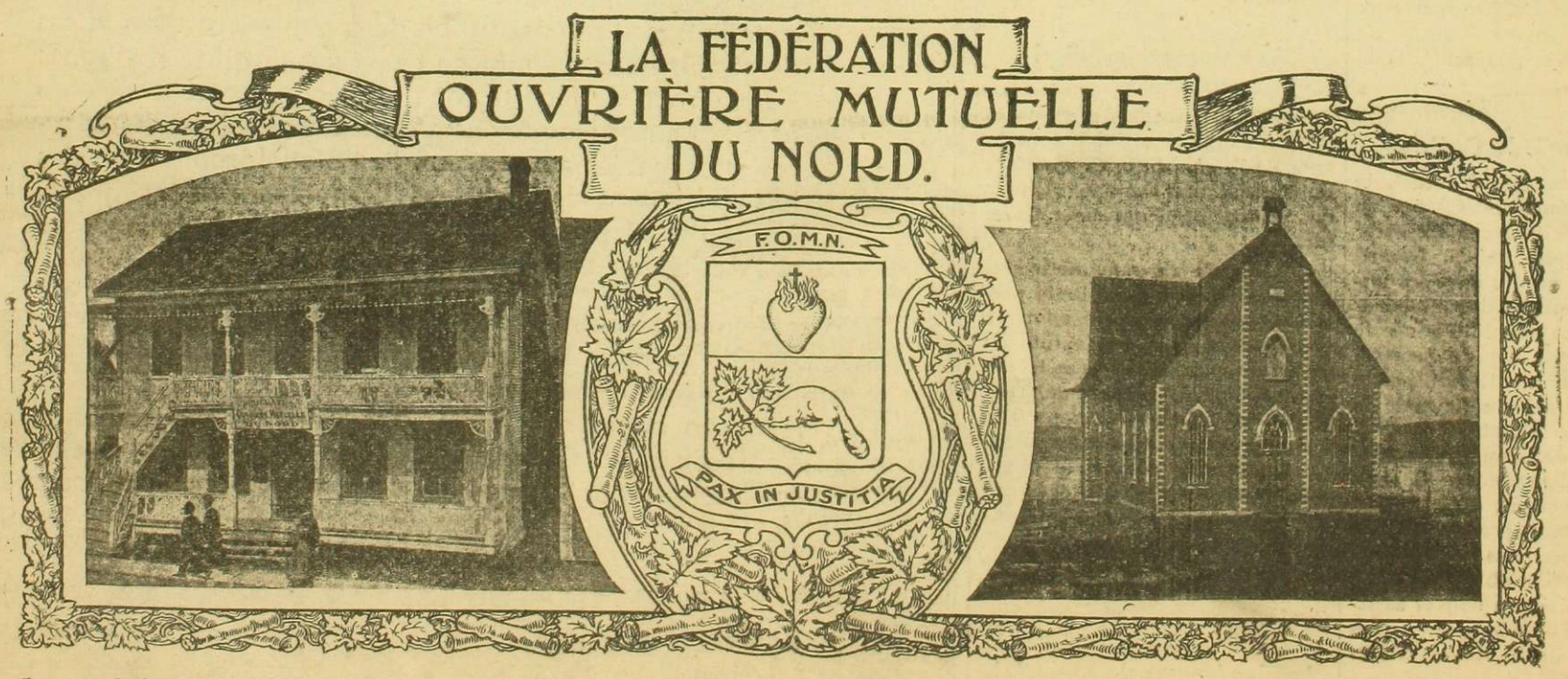

Ecusson de la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord, nom que portaient en 1903 les premiers Syndicats Nationaux. A droite: la vieille chapelle du Bassin où se tenaient les grandes réunions générales. A gauche : le premier bureau des Syndicats.

Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

Cours du soir

Les Syndicats de Rimouski sont à organiser des cours du soir pour toutes personnes qui désireraient se perfectionner dans les matières suivantes: français, arithmétique et anglais. Ces cours auront lieu de 7 h. 30 à 9 heures du soir les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine. L'ouverture ayant lieu le premier lundi d'octobre et la clôture le dernier février Nous invitons donc toutes personnes désireuses de les suivre de donner leur nom au bureau des Syndicats catholiques, édifice Lepage, où à M. F.-X. Legaré, tél.: 148MT. Ces cours sont donnés gratuitement, puisque le local est fourni par la Commission scolaire, tandis que le professeur est payé par le secrétariat de la province. Profitez de l'occasion pour apprendre l'une des branches ci-dessus mentionnées et donnez votre nom d'ici le 1er septembre.

Ouvriers de Priceville

Le Syndicat catholique de l'industrie de bois de Priceville, Inc., avait une importante assemblée générale durant laquelle on a procédé à l'élection d'un président en remplacement de M. Arthur Roy, démissionnaire.

L'assemblée dut prendre le vote afin de savoir si oui ou non la démission de l'ex-président devait être acceptée. Dans l'affirmative le Syndicat a passé un vote de reconnaissance à l'adresse de M. Roy pour tous les services qu'il a rendus comme président depuis la fondation du Syndicat.

Le nouvel élu à la charge de président est M. Alcide Soucy qui occupait la charge de trésorier.

M. Soucy, homme d'un grand jugement et d'un dévouement inlassable, était fondateur du Syndicat de Priceville. En maintes circonstances il a donné des preuves de son habileté et de son savoir-faire, il jouit de l'estime de tous les Syndicats de l'endroit, en maintes circonstances il fut délégué par son organisation, soit aux journées d'étude dont celle de Montréal en particulier, soit auprès du conseil régional pour la dernière augmentation des salaires. Il était l'an dernier aussi délégué au grand congrès général de la C.T.C.C.

Au conseil de Québec

A sa séance du 20 juillet, le conseil général de Québec se choisissait un nouveau trésorier en la personne de M. Gérard Courcy, bien connu dans les milieux syndicaux, puisqu'il occupe depuis une couple d'année le poste de secrétaire du secrétariat de Québec. Il fait partie aussi du comité du journal *Le Travail*, pour le district de Québec, à titre de propagandiste et solliciteur d'annonces. Comme M. Courcy occupait déjà la position d'assistant-secrétaire-archiviste du conseil, sa nomination comme trésorier obligea le conseil à se choisir un nouvel assistant-secrétaire-archiviste dans la personne de M. Robert Saint-Hilaire.

Il nous fait plaisir de souligner que la charge de trésorier était occupée depuis huit ans par M. Alexandre Masse, qui, tout en donnant beaucoup de son temps à la cause syndicale, a réussi, à force de travail et d'esprit d'initiative, à passer du rang d'ouvrier à celui de patron. Ceci prouve qu'il est dans l'esprit du syndicalisme catholique de faire tendre ses membres vers la propriété et par conséquent vers l'amélioration de leur sort matériel.

L'industrie du bois

Le Syndicat catholique de l'industrie du bois de Rimouski, Inc., a tenu une importante assemblée générale, sous la présidence de M. Louis-Ernest Saint-Pierre. Un grand nombre de membres furent initiés à cette même assemblée.

MM. Gérard Lavoie et Walter LeBel, délégués du Syndicat à la journée d'étude aux Trois-Rivières, ont donné aux membres présents un magnifique exposé des différents points qui furent traités lors de cette journée d'étude, laquelle groupait des représentants de tous les Syndicats catholiques de la province de Québec.

L'agent d'affaires a donné à son tour un rapport détaillé des démarches en vue d'une augmentation des salaires des moulins Price. Outre cette question, il a aussi mentionné la fondation d'un magnifique Syndicat catholique à Matane, puis a entretenu les membres sur les questions suivantes: l'impôt sur le revenu; Fédération Nationale catholique de l'industrie du bois; exposition artisanale, invitant tous les membres à visiter l'exposition, puisque cette journée leur est particulièrement consacrée; boutons insigne pour les membres; cours du soir pour l'hiver prochain, et plusieurs autres questions d'intérêt purement syndical.

Le trésorier, M. Emilio Duchesne, donna lui-même son rapport qui fut adopté immédiatement. M. l'aumônier, l'abbé Théodule Desrosiers, fit ressortir tout le bien que le Syndicat fait à ses membres, tant au point de vue religieux que social, il les félicita de leurs bonnes dispositions et les encouragea fortement à continuer dans la même voie.

Autre organe syndical

Le Syndicat de la confection de Québec possède depuis trois mois un organe officiel, sous le nom de l'*Echo de la Confection*. Le journal montre une vigueur qui promet beaucoup pour l'avenir.

Le journal ne manquera pas de remplir un rôle de toute première valeur parmi les ouvriers et ouvrières de la confection de la vieille capitale. Il sera le défenseur ferme, énergique, renseigné et même audacieux des ouvriers et des ouvrières. Il sera, à n'en pas douter, le phare qui guide vers des succès insoupçonnés. Ce n'est pas suffisant d'avoir un organe officiel, il faut encore le lire et le faire lire. Longue vie à l'*Echo de la Confection*.

Les boulangers de Montréal

Le Syndicat de la boulangerie et pâtisserie, Inc., déploie depuis quelques mois une énergie et avec un courage que rien ne rebute; il poursuit une vaste campagne d'éducation et de recrutement parmi les ouvriers et les ouvrières de cette industrie.

M. Albert Sénécal, le chargé d'affaires du syndicat, est l'âme animatrice des activités du syndicat et MM. L. Larose, président général du syndicat, et G. Savoie, président de la section des ouvriers de l'intérieur des boulangeries, sont aussi dans la lutte et rien ne ralentit leur course vers des succès qui deviennent chaque semaine de plus en plus importants. Ce trio d'hommes de conviction, d'une ténacité surprenante, est en train de révolutionner et dans le bon sens syndical, cette catégorie de travailleurs par trop longtemps ignorés ou abandonnés de patrons dont la seule ambition est le gain facile.

Les employés de tramways

Le Syndicat des employés de tramways de Montréal est bien vivant malgré tout ce qui a été tramé et se fait encore pour le réduire à néant. Grâce à l'entente qui existe entre les officiers et les membres, les activités du syndicat sont plus suivies que jamais et avec des résultats des plus encourageants.

Le comité exécutif du syndicat a récemment tenu une très importante réunion pour étudier la situation présente et les perspectives d'avenir. Après l'exposé des opinions de chacun, il fut décidé de former un comité de propagande, lequel se compose comme suit: président, Z. Lalonde; secrétaire, J.-A. Chagnon, et deMM. S. Laroche, E. Brabant et E. Touchette.

Le comité a pour mission de faire connaître davantage la doctrine sociale de l'Eglise; ouvrir de nouveaux champs d'action pour la propagande syndicale; faire connaître aux "jeunes" employés le syndicat des employés de tramways, ses activités passées, ses avantages et sa réelle capacité d'action plus particulièrement pour ce qui est de la protection suivie des intérêts individuels et collectifs des membres.

Conseil général de Québec

Un Comité d'après-guerre a été formé dans le district de Québec. Il compte plusieurs hommes d'affaires en vue dont quelques-uns ont prouvé dans le passé leur sympathie pour la cause syndicale.

Néanmoins, une motion adoptée par l'assemblée du conseil général, exprime le regret qu'on n'ait pas jugé à propos d'inviter les syndicats catholiques à faire partie de cet organisme.

Espérons que ce Comité voudra bien réparer l'oubli (?) ...

Le travail du dimanche

Les syndiqués de la boulangerie lancent un appel au public québécois, par la voix du journal *Le Travail et la Vie Syndicale*, afin qu'on achète le pain des boulangerie où il n'y a pas de travail du dimanche. Les ménagères surtout peuvent aider efficacement les syndiqués de ce côté, en discontinuant leur encouragement à ces fournisseurs peu scrupuleux.

Succès du Syndicat du vêtement

Grâce aux démarches incessantes des officiers du Syndicat du vêtement, aidés de l'organisateur du district de Québec, M. Alphonse Roberge, les poseurs de manches d'une certaine fabrique de vêtements de Québec ont obtenu gain de cause au conseil régional du travail. Le taux de salaire de cette opération avait été baissé, malgré l'arrêté C. P. 5963.

Fait important à noter, l'union étrangère établie depuis quelques mois dans cette industrie a accepté cette baisse du taux d'opération. Nous est-il permis de savoir pourquoi?

GASTON GIBEAULT
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3 rue Préfontaine

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, prévinnent les rhumes et soulagent vite les douleurs.
ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL, Ministre

ARTHUR MacNAMARA, Sous-ministre

Bonne fête aux travailleurs

Honneur au travail intelligent . . .

Message du président général à l'occasion de la fête du Travail

La Fête du Travail honore le travail, les travailleurs, le syndicalisme. Autrefois cette fête célébrait surtout le travail manuel, aujourd'hui c'est autant le travail semi-intellectuel et tout travail. Mais c'est avant tout le travail de l'homme libre.

Le travail manuel au temps de l'esclavage était tenu pour ignoble... l'esclave lui-même pour une bête de somme. Le christianisme a supprimé l'esclavage, il a rétabli l'esclave dans sa dignité d'homme créé à l'image de Dieu.

Le travail de l'ouvrier moderne est honoré. L'ouvrier moderne n'a plus de maître, il n'est plus vendu de l'un à l'autre, il est un citoyen ordinaire qui a tous les droits de l'homme libre et intelligent.

Cependant, quel profit tire de sa liberté l'ouvrier moderne? Aucun, s'il est abandonné à lui-même. Sa liberté n'est qu'un mot, sa dignité, bafouée.

La Fête du Travail n'a de sens que pour le travailleur syndiqué qui par l'association recouvre l'exercice de tous ses droits dans le domaine industriel. Alors seulement, il cesse d'être une marchandise, son travail s'humanise et lui-même acquiert dignité et honneur.

Toutefois, le syndicat voué uniquement à la recherche d'intérêts matériels n'affranchit qu'à demi l'ouvrier moderne de la servitude de l'esclave de jadis. Car il risque ainsi d'accomplir toujours en automate son travail d'homme intelligent.

Comment reconnaît-on les divers degrés de l'intelligence de l'ouvrier dans son travail? Par le goût qu'il a du travail bien fait; par son ambition de développer sa formation technique; par son adhésion libre au syndicat de sa profession; par l'esprit de discipline avec lequel il respecte les clauses d'une convention collective de travail; par le sens qu'il a de l'importance de sa contribution dans la production de son atelier; par sa compréhension du rôle économique et social de l'industrie dans laquelle est intégré son atelier.

La Fête du Travail devrait fournir aux chefs syndicalistes l'occasion de méditer sur ces vérités. Jamais rien de fécond ne sera fait par eux auprès de leurs syndiqués tant qu'ils n'accepteront pas le grave devoir d'inculquer dans l'intelligence de leurs syndiqués ces mêmes vérités ou autrement dit le sens de leurs diverses responsabilités.

La Fête du Travail est trop noblement symbolique pour l'employer à glorifier tout chef ouvrier ou tout mouvement syndical qui s'en montre indigne, par des actes démagogiques. Ce temps de guerre nous en aura appris de belles à ce sujet.

Heureusement le syndicalisme national à principes catholiques ne loge pas à cette enseigne.

Fraternelles et joyeuses salutations,

Alfred CHARPENTIER, président,
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

Les ouvriers syndiqués et la fête du travail

La célébration de la Fête du Travail est un événement considérable pour les travailleurs de notre pays, car elle donne lieu à des réjouissances qui sèment partout une franche gaieté.

Dans les plus grands centres, on organise des parades avec chars allégoriques, parades qui sont, c'est du moins ce que les organisateurs désirent, une affirmation du nombre et de la valeur morale des organisations ouvrières. En plus de ces parades, on organise des fêtes champêtres où hommes, femmes, jeunes gens des deux sexes et enfants prennent part aux divers item d'un programme préparé avec soin.

Pour les Syndicats nationaux catholiques de maints centres, Montréal et Québec, pour ne mentionner que ceux-là, on a fait consister la célébration de la fête en deux parties bien distinctes: l'une religieuse et l'autre purement profane. On ne peut que se réjouir qu'il en soit ainsi, car les syndiqués ont bien jugé, quand ils ont décidé que s'il est bon d'organiser des fêtes qui procurent de la joie, un délassement pour le corps, il convenait d'avoir une partie religieuse qui rapproche de Dieu et qui offre l'occasion de Lui rendre des hommages émus pour les bienfaits reçus et pour Lui demander le courage et la force pour bien remplir les devoirs d'ouvriers consciencieux et imbus des vrais principes qui font l'ouvrier recherché par les patrons.

Et les autres centres, moins considérables par le nombre des syndicats, il conviendrait aussi qu'ils ne laissent pas passer inaperçue la fête du travail. On pourrait organiser un ralliement au cours duquel un orateur invité porterait la parole pour traiter un sujet pouvant renseigner et instruire les ouvriers, il y en a tant. De tels ralliements, nous semble-t-il, auraient de bons effets. Ouvriers syndiqués du Québec, bonne fête du travail.

J.-E.-A. PIN

Le congrès annuel de la C.T.C.C. à Granby

Quelques-uns de nos chefs

Gérard Picard
secrétaire et organisateur

Osias Filion
2e v.-président

Abbé J. Bertrand
aumônier général

Alf. Charpentier
prés. général

Emile Tellier
1er v.-président

Alp. Bourdon
trésorier général

La tenue du Congrès annuel de la C.T.C.C. est toujours un événement qui retient l'opinion publique en éveil et plus particulièrement celle des ouvriers appartenant au groupement syndical dont les principes reposent sur la doctrine sociale chrétienne. Le patronat, les gouvernants et les autres classes de la société suivront avec une assiduité particulière les délibérations des quelques centaines de délégués accourus de tous les centres de la province pour participer aux assises qui auront lieu, les 19, 20, 21 et 22 septembre dans la progressive ville industrielle de Granby.

C'est M. Alfred Charpentier qui présidera ces assises qui seront les plus importantes qui auront encore eu lieu sous les auspices de la C.T.C.C., tant à cause de la valeur des questions étudiées que par les graves décisions qui y seront prises.

Il serait prématuré de mentionner les divers sujets qui seront soumis à l'étude des congressistes, mais nous pouvons bien dire que nombre de résolutions de la plus haute importance seront soumises par des syndicats, des fédérations ou par des conseils centraux. Il y a aussi le projet d'une assurance fédérale. Les officiers généraux, MM. Alfred Charpentier, président, Gérard Picard, secrétaire et organisateur général, Alph. Bourdon, trésorier, soumettront des rapports qui donnent généralement lieu à une suite toute intéressante de renseignements additionnels pour être finalement adoptés et inscrits dans le procès-verbal du congrès.

A ce congrès, on compte sur la présence de plusieurs aumôniers des groupements de divers centres de la province, comme aussi sur celle de M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.

Les séances du congrès auront lieu dans les salles de ce centre syndical. C'est le Conseil central des syndicats de Granby, qui a pris charge de l'organisation des fêtes auxquelles donne lieu le congrès, tant religieuses que civiles. Le dimanche, il y aura messe spéciale pour les congressistes, banquet offert aux congressistes par le centre syndical et les autorités civiques. Les députés se joignent aux syndiqués pour accueillir les congressistes et leurs amis. Comme c'est l'habitude, les Ministères du Travail fédéral et provincial se feront représenter au congrès.

Les journaux de la province envoient des représentants au congrès ce qui veut dire que, comme par les années passées, ils donneront aux délibérations du congrès, aux rapports des officiers supérieurs et aux décisions prises, une publicité généreuse qui renseignera toute la population sur ces assises ouvrières.

Notre journal sera aussi représenté au congrès.

J.-E.-A. PIN

Pharmacie PINSONNAULT
1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

ANTONIO GARNEAU, C.R.
AVOCAT ET PROCUREUR
GARNEAU & CARIGNAN
276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

298,000,000

Ce chiffre prodigieux est le total en verges de la marchandise de coton produite pour fins de guerre par la Dominion Textile depuis le commencement des hostilités.

A la base de ce succès sont les hommes et les femmes qui font partie de l'organisation — les employés des filatures, les artisans fiables; les techniciens experts qui ont développé de nouveaux usages de guerre pour le coton; la direction qui a su préparer les affaires de façon à rencontrer les difficultés de la production en temps de guerre.

A la base de ceci aussi est le fait qu'une organisation solide, déjà établie lorsqu'éclata la guerre fut prête à s'adapter aux besoins vitaux de la nation... prête à faire les modifications ou agrandissements nécessaires dans ses établissements sans l'aide du gouvernement.

Le chiffre des salaires est de deux fois plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque la guerre éclata (dû, partie à l'augmentation du travail, partie parce que la moyenne des salaires horaires des employés des filatures est plus élevée qu'en 1939 de 42.2 pour cent) et les taxes sont maintenant 30 fois ce qu'elles étaient en 1939.

DOMINION TEXTILE
COMPANY LIMITED

MINISTÈRE DU TRAVAIL
PROVINCE DE QUÉBEC

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Loi de la convention collective

Loi du Salaire minimum

Cédule des justes salaires pour les travaux du gouvernement

Loi relative à la limitation des heures de travail

Service de conciliation et d'arbitrage

Loi du repos hebdomadaire

PREVOYANCE SOCIALE

Loi des accidents du travail

Service de placement provincial

Loi des pensions de vieillesse de Québec

Loi des pensions aux aveugles de Québec

Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses

SECURITE

Loi des établissements industriels et commerciaux

Loi des édifices publics

Loi des électriciens et des installations électriques

Loi des paratonnerres

Loi des mécaniciens de machines fixes

Loi des appareils sous pression

Loi des mécaniciens en tuyauterie

Edgar Rochette, C.R.,
Ministre du Travail.

J. O'Connell-Maher,
Sous-ministre adjoint du Travail.

Gérard Tremblay,
Sous-ministre du Travail.

Le Comité Paritaire de l'Industrie de la Construction

pour les comtés de Roberval, Lac-Saint-Jean, Chicoutimi et Charlevoix-Saguenay est heureux de se joindre à la population de Chicoutimi, pour offrir aux Syndicats Nationaux de Chicoutimi ainsi qu'à Mgr Eugène Lapointe, ses meilleurs voeux à l'occasion du 40ème anniversaire de fondation.

A l'occasion du 40ème anniversaire de la fondation des Syndicats Nationaux de Chicoutimi, et en particulier à Mgr Eugène Lapointe, leur fondateur,

l'Association des Constructeurs Saguenay-Lac St-Jean, Inc.

offre ses meilleurs voeux.

REMERCIEMENTS A NOS ANNONCEURS

Chicoutimi, ville progressive

Chicoutimi, qu'on appelle à bon droit "La Reine du Nord", a fêté en 1942 son premier siècle d'existence. Chicoutimi a cependant toute une histoire antérieure à sa colonisation. De temps immémorial, par sa position géographique, ce lieu fut un des plus fréquentés de l'immense région du Saguenay. La rivière Saguenay étant impraticable dans sa partie supérieure, les Indiens s'arrêtaient là pour choisir une route selon le point où ils voulaient aller: la rivière Shipshaw pour monter dans les régions du nord, la rivière Chicoutimi pour se rendre au lac St-Jean et au delà, les grandes eaux du Saguenay pour aller au fleuve. Et leur langage expressif désignait cet endroit névralgique par un nom qui le caractérise bien: Chicoutimi, qui signifie: jusqu'où c'est profond; nous dirions avec moins de justesse: à la tête de la navigation.

Après 100 ans d'existence, Chicoutimi est devenu un centre religieux, éducationnel, industriel et commercial des plus importants. Chicoutimi compte maintenant près de 20,000 âmes. La population a augmenté considérablement depuis une couple d'années à la suite des importants travaux de guerre entrepris par l'Aluminum Company of Canada, à Arvida, ville située à 5 milles de Chicoutimi.

Centre religieux et éducationnel

Chicoutimi est le centre de l'organisation religieuse de la région. L'orientation de la localité en ce sens se dessina de bonne heure; elle concordait d'ailleurs avec le rôle de chef-lieu civil, qui échut à Chicoutimi dès 1855. La formation du premier couvent et celle du séminaire, qui suivit, contribuèrent à la déterminer; l'érection de Chicoutimi en évêché, en 1879, en marqua la destiné de façon décisive.

La vie religieuse de Chicoutimi se manifeste aujourd'hui non seulement par l'organisation de ses deux fortes paroisses, dont l'une, la paroisse St-François-Xavier, vient de donner naissance à deux autres: la paroisse du Christ-Roi, au centre de la ville, et la paroisse St-Joachim, mais également par une floraison d'institutions et d'oeuvre religieuses.

Ajoutons que c'est à Chicoutimi qu'a commencé le syndicalisme catholique au Canada. Il a résisté victorieusement à des assauts répétés et semble bien devoir triompher encore. L'esprit qui l'anime influence et guide heureusement les populations ouvrières de la région.

L'Action catholique organisée, l'Union Catholique des Cultivateurs, l'A.C.J.C., ont à Chicoutimi leur centre et leur direction.

Centre industriel et commercial

Chicoutimi a un port de grandes dimensions, appelé à répondre aux développements économiques des immenses territoires du Saguenay et du Lac Saint-Jean. Chicoutimi est le terminus du chemin de fer National du Canada et terme des eaux navigables. On compte ici plusieurs petites industries telles que: fabrication de meubles, de chaussures, poterie, etc. Le commerce est des plus florissants. Chicoutimi possède de nombreux et beaux magasins qui se comparent avantageusement à ceux de nos grandes villes.

Bref, Chicoutimi, comme centre industriel et commercial, peut avoir confiance en son avenir. La valeur reconnue de sa classe ouvrière, la compétence et l'activité de ses gens d'affaires, la qualité de sa population agricole sont la plus riche et la plus prometteuse des ressources économiques. Et si présentement elle demande surtout à sa jeune voisine, Arvida, l'emploi de sa main-d'oeuvre disponible, elle a chez elle de précieux éléments de prospérité matérielle.

Chicoutimi a de beaux édifices: bâtisses publiques et résidences privées. C'est une ville propre et les nombreux touristes qui nous visitent tous les ans se promettent tous de revenir. On aime le chaleureux et sympathique accueil des gens de Chicoutimi.

Un pont en acier relie Chicoutimi au village Ste-Anne, pittoresquement accroché aux rochers de la rive nord du Saguenay. Ce pont possède la particularité d'avoir au-dessus du chenal navigable une travée tournante, la plus grande encore construite en Amérique, croit-on, et s'ouvre à son extrémité nord sur une route qui longe le Saguenay vers l'est jusqu'aux villages St-Fulgence, Ste-Rose de Lima et St-Basile. C'est à Ste-Anne qu'aboutira une route actuellement en construction d'une longueur de 70 milles environ, qui sera l'une des plus pittoresques de la province. Cette voie carrossable reliera Tadoussac et les autres municipalités du comté Saguenay au village Ste-Anne et aux autres municipalités, villes ou cités du haut Saguenay.

LA VILLE DE CHICOUTIMI

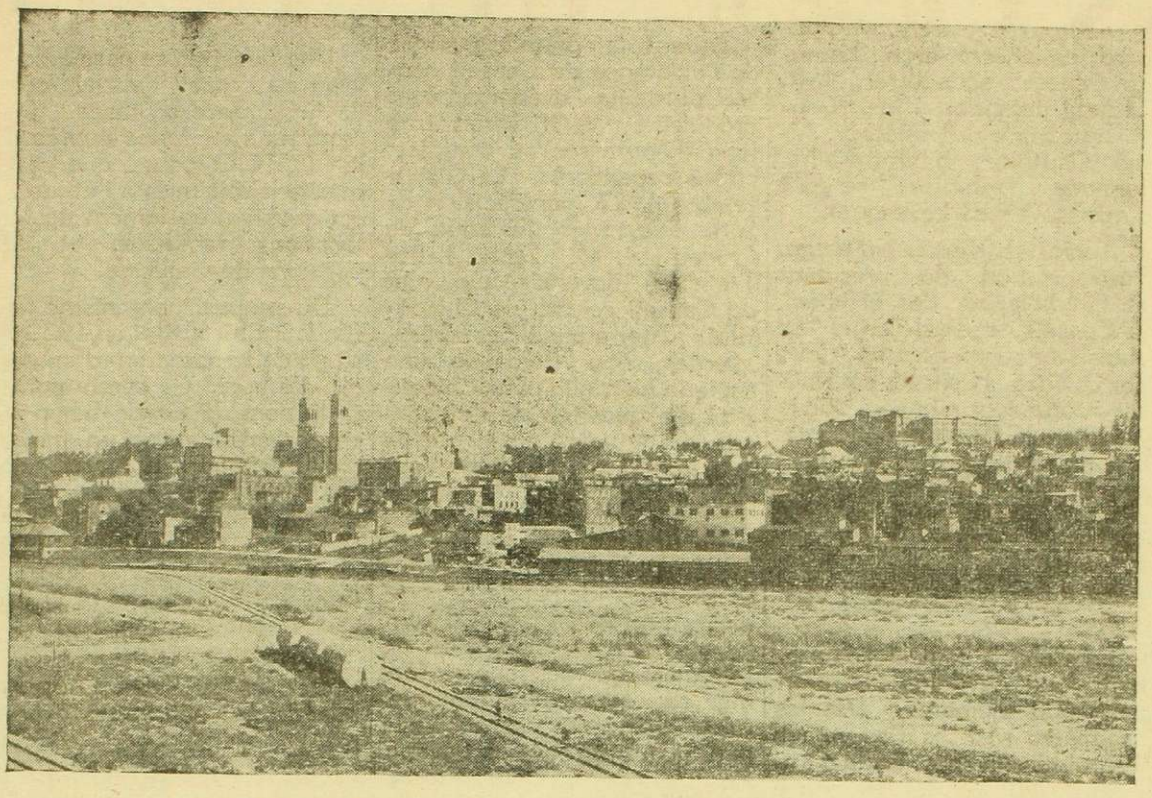

VUE ACTUELLE DE CHICOUTIMI (EST)

AVEC LES HOMMAGES DU CONSEIL DE

LA CITE DE CHICOUTIMI

à l'occasion du 40e anniversaire des Syndicats Nationaux

ECHEVINS:

GEO.-H SMITH, Maire
Gaston Carrier, greffier
J.-Ernest Blackburn, trésorier

C.-E. Boivin, N. P.
Georges Marchand
Avila Charbonneau

L.-A. Dussault
R. P. Montminy
Adrien Gagnon

J.-R. Théberge
Emile Boivin
J.-R. Théberge

Remerciements à nos généreux annonceurs

Le Conseil Central de Chicoutimi établi en 1927

Dimanche 5 juin 1927 avait lieu à Chicoutimi la fondation du Conseil central national des Métiers du district de Chicoutimi. L'assemblée eut lieu à 77 rue Bossé, où les membres fondateurs s'étaient réunis.

M. le chevalier Pierre Boulé, président d'alors de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, accompagné de M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier général de la C.T.C.C., vinrent jeter les bases de ce nouveau conseil central. M. l'abbé Alphonse Tremblay accompagnait les officiers supérieurs de la C.T.C.C. A cette réunion, les syndicats suivants étaient représentés par leurs délégués:

Les briqueteurs-maçons; les manoeuvres; les employés de la pulpe; l'interprofessionnel; les imprimeurs; les charp.-menuisiers; le Syndicat des employés du chemin de fer Roberval-Saguenay.

Sept syndicats constituaient donc le noyau dont le rayonnement devait s'étendre rapidement après la formation officielle d'un organisme propre à la propagande tel qu'un conseil central.

Les élections eurent lieu, et les premiers officiers du conseil furent:

Président, J.-E.-A. Tremblay; vice-président, R.-R. Grenon; vice-président, Ludger Dufour; sec.arch., M. Poupard; assist.-sec.-arch., Lorenzo Genest; sec.-corres., J.-R. Leduc; trésorier, Jos. Gauthier; comm.-ordonnateur, Aimé Gauthier; bibliothécaire, Johnney Tremblay; sergent d'armes, Alfred Lévesques.

Après les discours d'usage, l'intronisation du président et l'installation des officiers, le Conseil central formé se choisit une constitution. Celle de Québec (Conseil central) est adoptée et elle sera suivie jusqu'en 1939, date à laquelle une nouvelle constitution propre à Chicoutimi sera adoptée. M. l'aumônier Alphonse Tremblay porte également la parole comme aumônier officiel du nouveau conseil central.

Le Conseil central comprenait alors: 7 syndicats et groupait 600 membres. Dès les premières séances l'on relève les points suivants: Ecole d'apprentissage pour les personnes de métiers; Code de lois ouvrières, à demander à la Législature.

Le 14 juin, les divers comités du conseil furent formés afin de voir à l'ensemble et selon que le permet la constitution aux questions municipales, provinciales et fédérales, toujours en se basant sur le point de vue protection pour l'ouvrier.

Durant la première année de l'existence du Conseil central plusieurs événements se produisirent qu'il serait trop long d'énumérer au complet; citons cependant: Le 6 septembre 1927, par décision de Son. Exc. Mgr l'Evêque de Chicoutimi, M. l'abbé J.-Bte Tremblay devenait aumônier du Conseil central de Chicoutimi. Aux assemblées subséquentes, l'on demande une école industrielle pour Chicoutimi. La question de l'électricité est étudiée ainsi que la question des logements ouvriers.

En novembre 1928, le noyau s'étend; et Jonquière fait sa première demande de syndicats professionnels. Ce sont les charpentiers-menuisiers de Jonquière qui désirent se former en syndicat catholique. Cette demande est accordée et Chicoutimi devra à l'avenir s'occuper de ce nouveau groupement.

Dès lors le mouvement syndical prend de l'ampleur et les syndicats nouveaux se forment à Jonquière, Bagotville, Port-Alfred et Kénogami. Il est question de former une coopérative de consommation pour les syndiqués. Il en existe une à Lachine et le Conseil central étudiera les possibilités d'établir cette coopérative ici.

Une question se pose à nouveau au conseil central; celle de l'assurance-chômage. Démarches sont faites auprès de la C.T.C.C. pour que cette question soit mise à l'étude. Il est question également des allocations familiales et des pensions de vieillesse.

Un nouvel organisme est fondé à Chicoutimi en 1929. Il s'agit de la fondation d'un cercle d'études. Ce cercle portera le nom de Cercle Bégin — cet organisme est un moyen suggéré pour préparer des chefs syndiqués, en les poussant à l'étude des questions sociales. Les questions ouvrières y sont étudiées et les relations entre le capital et le travail y sont discutées.

Le Congrès de la C.T.C.C. se tiendra en 1929 à Chicoutimi. Ce fut un grand événement.

Son Exc. Mgr Lamarche, évêque de Chicoutimi, les autorités civiles étaient représentés, et un grand nombre de délégués assistaient.

En octobre 1929, par décision de Son Excellence, M. l'abbé A. Fortier est nommé aumônier des Syndicats catholiques de Chicoutimi.

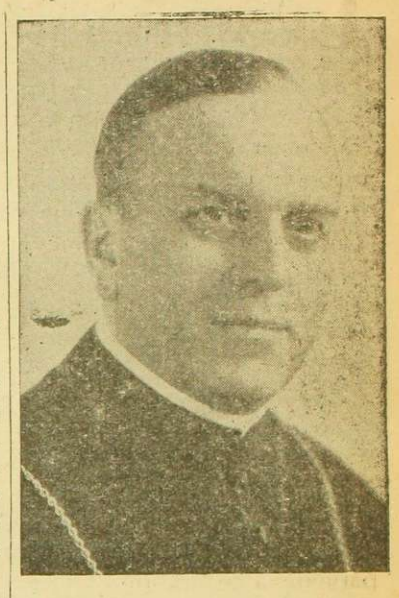

A la suite de ses prédécesseurs Son Excellence Georges Melançon, évêque actuel de Chicoutimi, continue la tradition de zèle et de dévouement envers les Syndicats Catholiques Nationaux.

La fin de cette année 1929 est une période très dure pour les syndicats catholiques de Chicoutimi, le recrutement est difficile, cependant l'ensemble du groupe se maintient et les syndicats des villes avoisinantes où existent des syndicats coopèrent avec le Conseil central de Chicoutimi et tous ensemble contournent des difficultés assez grandes.

Bureau-chef: Québec
Succursales: Chicoutimi, Rivière-du-Loup, Mont-Joli

Hommages de

J.-B. RENAUD & CIE INC.

Fondée en 1845

La plus grande organisation du genre dans la province

FARINE, GRAIN, EPICERIES, PROVISIONS, FRUITS, POISSON, ETC.

Subsidiaire: Old City Mfg. Co. Ltd. Québec

Hommages de

J.-H. LORTIE, Enrg.

Fruits, poisson frais, salé et fumé, légumes de toutes sortes, beurre, fromage et oeufs, huîtres, saumon frais.

CHICOUTIMI

J.-H. Lortie Tél. 237 T.-L. Beaulieu

Hommages de

Coté, Boivin & Cie Inc.

Marchands en gros,
Epiceries, provisions, ferronnerie

Bureau-chef: Chicoutimi. Succursale: Roberval

Téléphones : 203-204-205

Encouragez nos annonceurs; ils sont nos bienfaiteurs

Les Syndicats de Chicoutimi pendant la crise

En 1930, le chômage entre de plus en plus dans la ville, le manque de travail se fait sentir et les usines de pulpe de Chicoutimi sont finalement fermées. Cependant, il y a encore quelques travaux qui permettent à la main-d'oeuvre locale de ne pas trop souffrir.

Avec l'hiver froid, la misère désole les milieux ouvriers; c'est alors que le Conseil central forme un comité de secours. M. J.-E.-A. Dubuc fait parvenir à ce Comité un montant de $100; afin de venir en aide aux plus nécessiteux. Une retraite fermée est spécialement organisée pour les syndiqués sans travail; elle rapporte un grand succès.

Malgré la fermeture des moulins de Chicoutimi, l'on espère encore que la crise ne durera pas et que l'on aura du travail sous peu. Des prières sont organisées afin d'obtenir du ciel les faveurs demandées.

M. l'aumônier et les chefs du Conseil central essaient par tous les moyens possibles de maintenir le moral des ouvriers à un bon niveau, durant cet hiver bien triste que fut celui de 1930-31. Ces efforts eurent des résultats et le moral des travailleurs resta bon et confiant dans l'avenir. En février 1931 la Compagnie Robertson vint faire de gros travaux à Chicoutimi, et plusieurs trouvèrent de l'emploi, ce qui encouragea nos syndiqués pour le reste de la saison froide.

A la première assemblée du conseil central de février 1931, M. l'aumônier, dans ses remarques, parle pour la première fois de l'Action catholique, chose nouvelle pour le temps présent. L'on verra comment s'est réalisée cette semence, ici à Chicoutimi, dans le diocèse, en particulier par les mouvements spécialisés d'action catholique.

Le gouvernement commence à organiser dans la ville, des secours pour les nécessiteux, et au conseil central il est noté qu'un montant de $30,000 vient d'être accordé à cette fin pour Chicoutimi.

A ce moment, 1008 chômeurs sont enregistrés à la ville pour recevoir du secours. La crise semble bien terrible, et le moral des syndiqués semble laisser à désirer; c'est pourquoi les officiers travaillent de plus en plus afin d'encourager la population et prévenir tout acte répréhensible de la part des membres syndiqués.

L'on commence à entendre parler par les membres des menées bolchevistes et révolutionnaires. Des personnes sèment certaines idées qui enlèvent la confiance à nos membres et cherchent à accroître la dissension parmi les chômeurs. Cette difficulté fut celle qui donna le plus de travail au Conseil central; mais il lutte contre ces idées subversives avec l'aide du cercle d'études Bégin.

Vu que les chantiers sont un revenu considérable pour notre région, il est demandé que la coupe du bois ne se fasse pas en été mais en hiver, ceci permettant à nos ouvriers d'avoir du travail l'hiver et de décharger la ville du surcroît de main-d'oeuvre inoccupée

Le 5 mai 1931, à l'assemblée régulière, la mort du président, M. J.-E.-A. Tremblay, est annoncée, et cette triste nouvelle afflige grandement tous les membres, et les sympathies affluent de toute part à l'endroit de cet estimé président, qui avait durant quelques années consacré toutes ses forces à la cause syndicale.

Cette épreuve à un moment si critique fut très forte pour le mouvement ouvrier syndical de Chicoutimi; cependant, surmontant l'épreuve, tous se mirent à l'oeuvre pour continuer le travail commencé et le mouvement continua à prospérer.

Les élections pour la présidence ayant lieu le 19 mai, M. Adjutor Bélanger fut élu président du Conseil central.

Le Conseil central commence certaines démarches au sujet de l'établissement des sans travail sur des terres. La colonisation est un remède au manque d'emploi. Le 16 juin il est annoncé que 40 hommes partiront pour des régions de colonisation et que 25 autres les suivront sous peu.

Sur les travaux de chômage, le conseil central demande le respect des métiers afin que chacun continue à se perfectionner dans son propre métier et qu'une échelle de salaire soit accordée selon les métiers spécialisés. L'on fait pression auprès des autorités gouvernementales afin qu'au lieu que des centaines de mille dollars soient donnés en secours, le gouvernement s'intéresse à l'industrie qui emploierait cette main-d'oeuvre oisive. Plusieurs suggestions sont faites dans ce sens.

Les cours du soir sont annoncés pour durant cet hiver. Plusieurs ouvriers s'y intéressèrent et assistèrent à ces cours.

M. Ovila Charbonneau, agronome, rencontre les syndiqués et leur donne des conférences sur les jardins ouvriers. Il va s'occuper d'obtenir du gouvernement des graines de semence et de l'engrais pour les jardins des nécessiteux. Dès le printemps suivant, un grand nombre de chômeurs avaient leur jardin, et grâce au travail de M. Charbonneau, purent bénéficier de graines de jardin et d'engrais, le tout fourni gratuitement par le gouvernement provincial.

Par décision de Son Exc. Mgr Lamarche,, M. l'abbé A. Fortin, aumônier des Syndicats nationaux, est remplacé par M. l'abbé Frs.-Jos. Fortin, le 19 avril 1932.

Durant l'été de 1932, le **Progrès du Saguenay** suspend sa publication, ce qui affecte les Syndicats catholiques, qui ont toujours eu dans le **Progrès du Saguenay,** un journal local, qui en tout temps a pris la défense du salarié, tout en lui indiquant en temps et lieu ses devoirs et ses obligations envers l'employeur et le capital.

Notre nouvel aumônier appuie sur l'encouragement que l'on doit apporter à l'industrie locale, et sur les moyens à prendre pour l'encourager efficacement. Achetons chez nous. Il faut que nos industries locales traversent la crise, et elles réussiront par notre aide.

Les secours aux chômeurs sont changés de forme et le syndicat n'est pas satisfait de cet état de choses. De là représentations et explications avec les autorités gouvernementales. Les syndicats demandent du travail et un salaire de 30 centins de l'heure, au lieu des secours directs. M. l'aumônier visite les syndicats de Jonquière qui sont en formation, et qui ont besoin des directives. Le moral des syndicats de Jonquière se relève, et le mouvement syndical reprend avec plus d'ardeur.

Le conseil central s'occupe à nouveau de la question de l'électricité au point de vue du petit consommateur, et demande des taux plus bas.

Durant les séances suivantes, le conseil central étudie les résolutions qui seront présentées au congrès de 1933: La question de salaires minimums; La question du salaire des bûcherons; L'extension juridique des contrats de travail; La loi des accidents de travail; Préparation d'un manuel pour les charpentiers-menuisiers.

Mgr Eugène Lapointe

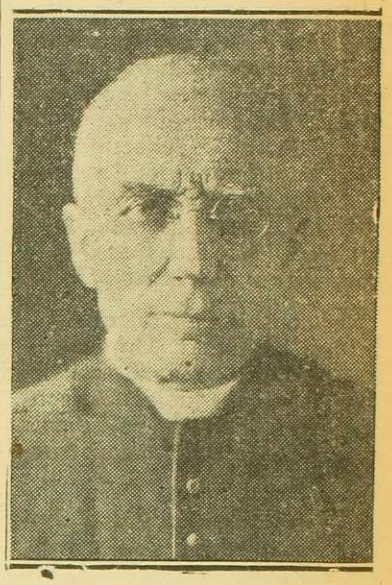

C'est Mgr Lapointe qui le premier jeta la semence du syndicalisme catholique à Chicoutimi en 1903.

En août 1933, les délégués des syndicats de Jonquière se rendent à Chicoutimi pour assister aux séances du conseil central. Leur aumônier et 24 membres délégués étaient présents. La réception fut enthousiaste et remplie de fraternité.

La question des terrains de jeux pour les enfants, vient à l'étude et cette question soulève le plus vif intérêt.

En avril 1933, à l'assemblée du conseil central, l'on parle de coopérative. M. Prince, agronome, donne une conférence sur la coopération, et invite les syndiqués à aller de l'avant dans ce domaine. "La Capitale", coopérative de consommation fut fondée. Après des débuts difficiles, elle est aujourd'hui solidement établie Un comité est formé pour l'étude de la question de l'électricité, et pour appuyer les autorités municipales dans ce domaine, au point de vue de protection pour tous les consommateurs.

Les Syndicats nationaux s'occupent également que

(Suite à la page 10)

Hommages aux syndicats nationaux

LA CIE DE TÉLÉPHONE SAGUENAY-QUÉBEC

Les membres du conseil d'administration :

MM. J.-E.-A. Dubuc
Antoine Dubuc
Jean Dubuc

M. Henri Dubé
Mme Esther Dubuc de Miribel

Rayonnement et extention des Syndicats de Chicoutimi

Les Syndicats catholiques de Chicoutimi, groupés en conseil central, embrassaient d'abord toute la région du Saguenay; mais avec les années, les syndicats qui se formèrent dans les autres centres industriels de la région établirent des conseils centraux groupant les syndicats de chacune des villes environnantes: Jonquière, St-Joseph d'Alma et Port-Alfred. Le Syndicalisme comprit alors 4 conseils centraux, groupant 43 syndicats affiliés.

Le Conseil Central de Chicoutimi possédait: Un Conseil des Métiers de la Construction, dont les délégués sont membres des cinq syndicats des Métiers de la construction, Inc.

Ces syndicats ont une convention collective de travail, conclue avec l'Association des constructeurs Saguenay-Lac St-Jean, qui exerce ses activités dans la région depuis 1936 et sont tous affiliés à la Fédération du bâtiment.

Un cercle d'étude: le Cercle d'étude Bégin, affilié à la Fédération des Cercles d'études de la province.

Un syndicat de l'imprimerie: le Syndicat des imprimeurs, qui a chantier syndical avec tous leurs patrons.

Un Syndicat interprofessionnel comprenant certains métiers ou professions, dont les membres ne sont pas assez nombreux pour se former un syndicat distinct.

Un Syndicat patronal: Les maîtres-barbiers coiffeurs et coiffeuses.

Deux syndicats ouvriers: Les employés des maîtres-barbiers coiffeurs et coiffeuses.

Les employés des fabricants de beurre et fromage.

Un syndicat du papier: Le Syndicat de la pulpe de St-Philippe de Clermont.

Un syndicat d'institutrices: Le Syndicat des Institutrices rurales du district 27, affilié à la Fédération des Institutrices rurales, p. q. et Inc.

Un syndicat des commis-comptables: . . employés de commerce.

Un syndicat des employés des fabricants de liqueurs: Le Syndicat national des employés de O. Demers, Ltée, et des liqueurs Saguenay, Syndicat qui a une convention collective avec ses employeurs, et chantier fermé dans l'usine.

Le Conseil central de Jonquière comprendrait: 12 syndicats affiliés avec 1800 membres cotisants répartis: dans l'industrie de l'aluminium d'Arvida, dans l'industrie du papier de Jonquière et de Kénogami, dans l'industrie de la construction, dans l'industrie du bois ouvré de Jonquière et de Kénogami, dans l'industrie de la génération électrique du pouvoir de la Chûte à Caron, et dans le commerce, les employés masculins et féminins.

A l'exception de l'industrie du papier, toutes les relations entre employeurs et employés sont régies par des conventions collectives de travail légales qui assurent aux travailleurs un salaire familial et des conditions de travail favorables pour les ouvriers.

Un système d'assurances mortuaires et secours à la maladie au sein des syndicats protège en plus l'ouvrier et sa famille contre l'insécurité du lendemain.

Deux coopératives de consommation organisées également par de nos membres syndiqués d'après les principes de Rochdale et d'Antigonish sont autant d'avantages économiques qui sont nés de l'organisation syndicale chez nous.

Et comme conséquence, la paix industrielle et la paix sociale existent autant que faire se peut avec l'ordre économique actuel.

Le Conseil central de la Baie des Ha! Ha!

Depuis plusieurs années les syndicats formés à Bagotville, Port-Alfred et Grande-Baie, étaient affiliés au conseil central de Chicoutimi.

Le temps était venu en 1937, vu le nombre grandissant de syndicats, et le nombre des membres de former un conseil central, afin de donner un mouvement d'ensemble à ces syndicats. Ce conseil central possédait plusieurs syndicats: Le Syndicat des débardeurs de la Baie des Ha! Ha! Le Syndicat de la pulpe et du papier de Port-Alfred. Le Syndicat interprofessionnel de la Baie des Ha! Ha! Le Syndicat des employés du chemin de fer Rob.-Saguenay. Le Syndicat des commis-comptables de la Baie.

Le Conseil central a également entrepris dans l'intérêt de ses membres d'étudier plusieurs questions d'ordre économique, et même d'en réaliser quelques-unes: c'est ainsi que deux coopératives sont en marche: l'une l'**Ouvrière**, dont la place d'affaires est à Bagotville, l'autre l'**Achat Syndical**, à Port-Alfred, rapportent des succès très appréciés.

De plus, l'on s'occupe également du projet de construction de logements ouvriers qui dans un avenir rapproché rapportera certainement des résultats. Le Conseil central d'Alma groupait tous les syndicats de la région du Lac St-Jean: Dolbeau, Alma, Desbiens Mills, etc.

Vous pouvez constater l'ampleur que le mouvement syndical prit dans le Saguenay de 1927 à 1939. Ce fut l'épanouissement de la fleur syndicale semée par Mgr Lapointe.

A une assemblée générale tenue à Jonquière le 15 décembre 1940, la formation d'un Conseil central unique pour toute la région fut décidée, et les quatre conseils existants se fusionnèrent en un seul. Le premier président fut M. J.-A. Lafrance, de Chicoutimi, et le secrétaire, M. Pierre Martel, de Jonquière. Afin d'obtenir l'unité d'orientation et d'action, c'est à ce conseil central diocésain que reviennent la direction, la propagande et l'administration des syndicats pour la région du Saguenay-Lac St-Jean. Il compte quarante syndicats affiliés.

Journée du souvenir

Programme

A l'occasion du 40e anniversaire des premiers essais d'oeuvres ouvrières à Chicoutimi, le Bureau d'administration organise une journée syndicale à laquelle prendront part les autorités religieuses et civiles et tous les syndiqués de Chicoutimi, des environs.

Vu les circonstanecs actuelles, nous n'avons pu donner à cette fête tout l'éclat qu'elle mérite; cependant voici le programme de cette journée du Souvenir, qui se tiendra le 5 septembre.

10 heures — Messe solennelle, célébrée à l'oratoire Saint-Joseph, Hôtel-Dieu Saint-Vallier.

2 h. 30 — Evocation du passé, causerie intime par Mgr Eugène Lapointe, P.A., à la salle des Syndicats, 10½, avenue Morin.

8 heures — "La Peste Rouge", conférence et film présentés, au Capitol, par le révérend Père Sauvé, O.M.I.

Tél.: 187

Hommages de

La Cie Industrielle de Chicoutimi

Poêles, laveuses, chesterfields, ameublements, etc.

Fabricants de meubles et ameublements d'église, châssis, portes, etc.

421, rue Racine **Chicoutimi**

Hommages de

AUTOBUS et TAXIS Ltée

(Chicoutimi)

La Cie d'Autobus et Taxis Ltée a toujours fait son possible pour donner le meilleur service à sa nombreuse clientèle des Syndicats nationaux; tous les syndiqués comprendront cependant qu'ils auront un confort plus grand dans le transport lorsque les routes seront refaites ou améliorées.

O. Crevier, président

Les Syndicats de Chicoutimi en 1943

Durant l'hiver 1941, les bureaux des Syndicats de Chicoutimi furent complètement ravagés par un incendie qui détruisit presque tous les effets mobiliers. A cette occasion, durant l'incendie et immédiatement après, notre aumônier local, M. l'abbé Fortin, M. Desforges et plusieurs autres syndiqués se dévouèrent pour sortir du foyer de l'incendie les documents les plus précieux, les archives et presque tous les livres de la bibliothèque.

A la suite de cet événement désastreux, les syndicats durant plusieurs mois, n'eurent pas le local pour se réunir et ceci fut cause d'une désorganisation très sensible du mouvement syndical à Chicoutimi. Ce fut une véritable épreuve et il fallut un an de travail soutenu pour remettre les Syndicats sur pieds, réorganiser les salles et reprendre le temps perdu. L'année 1941 fut employée à cette reconstitution des salles et des Syndicats.

Actuellement, le centre des Syndicats de Chicoutimi possède les salles les plus modernes, tant au point de vue division pratique qu'hygiène, propreté et gaieté. Les salles sont nombreuses, bien éclairées et c'est vraiment un centre syndical reposant, où les ouvriers prennent goût à se rencontrer et à discuter leurs problèmes, questions de salaire et organisation professionnelle.

L'Internationale semblait vouloir profiter d'une faiblesse momentanée de l'organisation locale pour s'emparer du terrain. L'alarme fut donnée et le travail reprit de plus belle dans les syndicats locaux de chaque centre industriel. Cette campagne comprend l'année 1942 à date. Les syndiqués comprirent les dangers de la situation; les anciens syndicats firent des efforts soutenus pour solidifier leur position, et de nouvelles organisations se formaient.

Voici le tableau actuel des forces syndicales de Chicoutimi et leur champ d'action:

Le Cercle Bégin: cercle d'études et de formation syndicale.

Le bureau d'administration: chargé de la direction des salles et de l'administration matérielle et financière des Syndicats locaux.

Le Syndicat des imprimeurs: qui a toujours été debout, qui n'a jamais failli à la tâche et qui a une convention collective avec les patrons.

L'Association des Institutrices, association qui s'est toujours maintenue, qui englobe presque toutes les institutrices de la région, qui a réussi cette année par l'intervention et pression du bureau d'administration de Chicoutimi à faire augmenter les salaires des institutrices rurales dans Chicoutimi et la région à un niveau raisonnable, avec une échelle de salaire respectant la compétence et les années d'enseignement.

Syndicat des liqueurs Saguenay: syndicat qui possède avec ses employeurs une convention collective revisée et amendée en 1943.

Le Syndicat des barbiers-coiffeurs.

Le Syndicat des coiffeuses.

Le Syndicat des employés barbiers, trois syndicats qui se sont maintenus malgré maintes difficultés, qui ont une convention collective comportant une juridiction dans les comtés de Chicoutimi, Lac St-Jean et Roberval.

Le Conseil des métiers de la construction: devenu aujourd'hui le syndicat industriel de la construction, réorganisation faite à la demande de la C.T.C.C. d'unir les syndicats sur le plan industriel 1943.

Le Syndicat de l'aluminium: local de Chicoutimi-Centre et de Chicoutimi ouest, comprenant les travailleurs d'Arvida résidant à Chicoutimi. Ces deux locaux sont des filiales dépendant directement du syndicat le plus nombreux et le plus prospère de la région, le syndicat national de l'industrie de l'aluminium d'Arvida.

Le Syndicat interprofessionnel: se maintenant avec peu de membres. Ce syndicat étant pour ainsi dire l'endroit de réunion des diverses professions avant de se former en organisations distinctes.

Le Syndicat de la Cie Electrique du Saguenay: réorganisé en mai 1943 et qui promet pour l'avenir.

Le Syndicat des mécaniciens et employés de garage: comprenant la majorité de ces employés dans Chicoutimi, formé en juillet 1943 et qui ont une convention collective actuellement à l'étude avec leurs employeurs.

Le Syndicat des chauffeurs de camions: avec convention collective avec leurs employeurs formés également en union patronale.

Syndicat des camionneurs: qui comprend actuellement plus de 60% des camionneurs de la région et qui organisent présentement une grande coopérative sous le nom de Le Transport Coopératif du Saguenay-Lac St-Jean.

Le commerce lui aussi s'est réorganisé et deux syndicats solides se sont rétablis passant avec leurs employeurs réunis dans l'association des marchands détaillants de Chicoutimi une convention de travail qui est en force depuis le début du mois d'août:

Le Syndicat des employés féminines des magasins de détail.

Le Syndicat des employées féminins des magasins de détail.

Un autre syndicat est en formation, celui des syndicats des employés de téléphone Saguenay-Québec.

Vous constaterez par l'exposé qui vient d'être fait sur la situation actuelle des Syndicats de Chicoutimi que le mouvement syndical est enraciné au Saguenay, et les efforts des unions neutres internationales dans la région du Saguenay seront toujours de vaines tentatives.

Les ouvriers comprennent que dans le syndicalisme national ils trouveront toujours l'appui sincère de chefs qui ont pour premier but le succès des ouvriers dans leurs professions ou métiers. Les Syndicats de Chicoutimi n'ont cessé durant 40 ans de promouvoir le bien de l'ouvrier, du travailleur, du salarié, par tous les moyens justes.

Il ne s'est jamais servi de moyens illégaux ou blâmables pour atteindre ses fins; au contraire, il a toujours suivi dans ses rencontres avec les employeurs le principe de relations courtoises et dignes. Nous devons remercier la Providence, après ces 40 années de travail, du succès que le mouvement syndical né à Chicoutimi a remporté.

La population ouvrière du comté de Chicoutimi est l'une des plus généreuses des plus loyales, des plus actives qui se puissent trouver.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de la féliciter, en même temps que de l'assurer de mon entier dévouement à son égard et de mon ardent désir de faire triompher toutes ses justes revendications.

ANTONIO TALBOT, M.A.L.,
député de Chicoutimi

Service de RAYONS-X — Avec les compliments de — 179 - 181 rue RACINE

CHS ABEL, Enrg.

LE MAGASIN "DU CONFORT DES PIEDS"

SPECIALITE DE CHAUSSURES

Vendeurs des chaussures "SLATER" — CHICOUTIMI, P.Q.

Félicitations aux Syndicats nationaux pour l'oeuvre magnifique qu'ils accomplissent

Jalbert Limitée

Ferronnerie — Quincaillerie

311, rue Racine — Téléphone 342 — Chicoutimi

Hommages du

Cinéma Cartier

Angers & Fils, propriétaires

237 rue Racine — Téléphone 1100

Aux

Syndicats Nationaux de Chicoutimi

La Compagnie Electrique du Saguenay

offre

hommages et voeux de succès à l'occasion de leur quarantième anniversaire

Hommages de

"Les Liqueurs Saguenay"

ENRG.

Propriétaires: les frères Thomas-Léon et Arthur Tremblay

CHICOUTIMI, P. Q.

"Mes souvenirs"

M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C. nous rappelle ses premiers contacts avec Mgr Lapointe ainsi qu'avec les Syndicats de Chicoutimi

Avant l'année 1920, déjà je connaissais la réputation d'apôtre social convaincu et convaincant que s'était acquise Mgr Eugène Lapointe; l'importance de son oeuvre syndicale à Chicoutimi en était une preuve tangible.

Le **Devoir** était le seul journal alors à Montréal qui nous racontait ses activités dans ce domaine. L'**Ecole Sociale Populaire,** à laquelle j'étais abonné depuis 1913, propageait aussi par ses tracts le rayonnement de son apostolat parmi les ouvriers de Chicoutimi et de la région.

Vers 1913-14, un ami me montra dans la salle paroissiale du Saint-Enfant-Jésus, à Montréal, deux grandes affiches, format journal, qui vomissaient contre le clergé et qui annonçaient des assemblées contradictoires à Chicoutimi et à Jonquière, entre les chefs de l'Internationale et ceux des Syndicats. Ces assemblées eurent lieu. Narcisse Arcand, un vétéran très radical de l'Internationale, fut le principal orateur contre Mgr Eugène Lapointe plus d'une fois.

Bien que non converti encore au syndicalisme catholique, je détestais ces circulaires et conçus le désir d'aller visiter cette région pour m'édifier sur ce qui s'y faisait. Ce bonheur ne me fut donné qu'en 1920, mais je fus alors comblé, car j'eus la joie de visiter la Reine du Nord deux fois cette année-là. D'abord en juillet, à l'occasion de la troisième convention des Unions Nationales Catholiques, en ma qualité de délégué du Cercle d'Etude Léon XIII, de Montréal, fondé deux ans auparavant. En second lieu, en décembre de la même année, en réponse à une invitation de Mgr Lapointe pour effectuer une tournée d'organisation dans les villes de la région de Chicoutimi. Les anciens militants de notre mouvement syndical conservent encore le souvenir ineffaçable des réunions animées qui se tinrent dans la salle de l'ancien Hôtel de ville de Chicoutimi; de la merveilleuse excursion à Ville-Marie, place de villégiature de M. J.-E.-A. Dubuc, où ce dernier offrit une splendide réception à tous les congressistes. Durant les assises de ce congrès, tous les délégués se sentirent imprégnés d'une fierté patriotique toute nouvelle en admirant le travail fécond accompli par Mgr Lapointe dans la région chicoutimienne dont l'oeuvre était alors concrétisée dans la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord, ainsi que par plusieurs oeuvres ouvrières connexes: caisses populaires, coopératives, cercles d'étude, etc.

Mon deuxième voyage fut à la demande expresse de Mgr Lapointe, qui me fut transmise par M. l'abbé Edmour Hébert, alors directeur des Oeuvres sociales de Montréal et aumônier du Cercle Léon XIII. Je passai une semaine à faire de l'organisation syndicale à Chicoutimi, Port-Alfred, Bagotville, Grande-Baie, Jonquière et Kénogami. Une fin d'après-midi que je travaillais à rédiger une constitution de syndicat dans les bureaux du **Progrès du Saguenay,** Mgr Eugène Lapointe entra me voir et m'invita à me rendre à sa chambre au séminaire, pour 5 heures. Pendant une heure il me tint sous le charme de sa parole encore vigoureuse malgré ses 73 ans environ, me racontant son oeuvre depuis ses débuts, ses luttes avec les chefs internationaux côte à côte sur les mêmes estrades et finalement ses victoires nombreuses. Des combats restaient encore à livrer, mais l'avenir était désormais assurée. Toutefois, Mgr Lapointe me confia qu'il m'avait fait venir parce qu'il craignait que la vague subversive qui déferlait sur la ville de Montréal, par l'instrument de la **One Big One,** ne s'étendît jusque dans la région du Saguenay-Lac St-Jean. Il ajouta: "Le retour des choses est curieux! Lorsque je fondai notre union ouvrière nationale à principes catholiques dans cette région, c'était pour empêcher que les unions internationales ne vinssent s'y implanter et dire que 15 ans plus tard, je fais appel à un chef syndicaliste catholique de Montréal pour venir nous aider".

Après cet entretien qui me pénétra jusqu'au fond de l'âme, Mgr Lapointe me fit le grand honneur de m'inviter au repas du séminaire à ses côtés.

(Suite à la page 13)

J.-E.-A. DUBUC

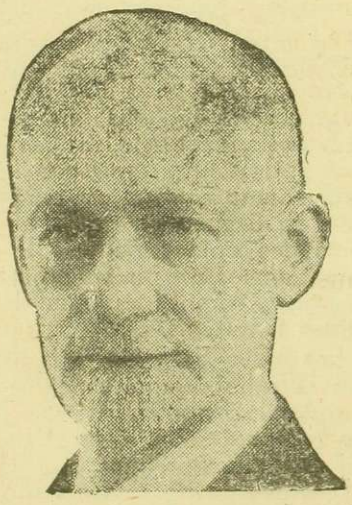

C'est dans les usines de la Cie de Pulpe de Chicoutimi, dont M. J.-E.-A. Dubuc a été le gérant, que Mgr Lapointe organisa le premier syndicat. M. Dubuc a donc été le premier patron à reconnaître les Syndicats Nationaux. M. J.-E.-A. Dubuc est député du comté de Chicoutimi à Ottawa depuis 25 ans.

Pendant la crise . . .

(Suite de la page 7)

tous les enfants pauvres des syndiqués soient habillés convenablement pour la première communion. Des souscriptions sont organisées parmi les membres, et des démarches sont faites dans les magasins pour subvenir à ce besoin.

Le Conseil central s'occupe de former un comité pour les terrains de jeux pour les enfants.

La question de la route Ste-Anne Tadoussac, est devant l'assemblée et le conseil central demande aux autorités que ces travaux soient faits sous contrat privé, avec échelle de salaire raisonnable, ceci afin d'aider les chômeurs.

La demande d'un officier résident de la commission du chômage à Chicoutimi est acceptée, vu que nous sommes trop loin des centres d'administration.

L'hon. ministre du Travail, promet aux syndiqués de Chicoutimi qu'il établira un bureau de placement à Chicoutimi. Le syndicat de Chicoutimi ayant la charge de désigner le titulaire de ce bureau, 4 applications sont reçues, et M. Gaudiose Brassard est recommandé par le vote majoritaire de l'assemblée.

Un comité est formé pour étudier la possibilité de construire un asile de vieillards, les Syndicats catholiques seconderaient l'Hôtel-Dieu dans l'obtention de cet agrandissement à l'hôpital actuel.

M. Geo.-Aimé Gagnon, vice-président de la C.T.C.C., est nommé délégué à la conférence internationale du travail à Genève, comme délégué ouvrier du gouvernement canadien.

Le conseil central appuie la demande faite par le Syndicat des commis et comptables, de faire cesser la grosse livraison par bicyclette et par les jeunes enfants.

Les Syndicats demandent aux autorités qu'une allocation de 4 semaines soit allouée à tout chômeur laissant le chômage pour aller dans la forêt afin que sa famille ne souffre pas de la date du départ à ce que le premier argent gagné puisse être envoyé.

Le 18 septembre 1934 est fondé le syndicat des mécaniciens de machines fixes. M. Albert Bouchard est nommé président de ce syndicat.

Le confrère Bouchard, à l'assemblée du 2 octobre, appuie sur la nécessité pour les syndiqués de posséder parmi les membres des compétences dans tous les métiers. A cette fin, il demande que le travail soit fait afin d'obtenir des autorités des cours de métiers, soit le soir soit le jour, selon que la chose sera possible.

Par cette brève énumération, on voit quelle intense activité ont déployée les Syndicats de Chicoutimi pour combattre les pernicieux effets de la crise dans notre région. Les ouvriers qui se souviennent leur en sont reconnaissants.

Hommages d'
Emile Gagnon, B.A., L.L.L.
NOTAIRE
89, rue RACINE — CHICOUTIMI
Tél. : Résidence 195 — Bureau 208

Hommages du
Dr H.-R. De St-Victor
MEDECIN
267, rue RACINE - Tél. : 542 - CHICOUTIMI

Tél. : 429
Hommages du
Dr Gilles Tremblay
MEDECIN-CHIRURGIEN
6, rue de l'Hôtel-Dieu, appt 5 — CHICOUTIMI

Hommages du
Dr P.-E. BLAIS
MALADIES DE LA PEAU ET ANESTHESIE
259, rue RACINE - CHICOUTIMI - Tél. : 1084

Hommages du
Dr EMILE SIMARD
CHIRURGIEN
101, rue RACINE - Tél. : 748 - CHICOUTIMI

Hommages du
Dr PH. GAGNON
CHIRURGIEN-DENTISTE
308, rue Racine - CHICOUTIMI-CENTRE - Tél. : 502W.

Hommages de
Lamontagne & Gravel
ARCHITECTES
Edifice Giroux, rue RACINE, CHICOUTIMI

Tél. Magasin : 449 Fourrures brutes et repassées
Clément Dufour & Fils, Enr.
MARCHANDS DE FOURRURES
Spécialités : Paletots et manteaux sur mesures
Parures de cou de tous genres
151, rue Racine (sur la côte) CHICOUTIMI, P.Q.

Hommages de
Pharmacie Chicoutimi
(Chicoutimi Medicine Co.)
REXALL — E. ARDEN, MAX FACTOR
Bandes Herniaires — Corsets orthopédiques "Camp"
Justin MALTAIS, B.Ph., prop.
348, rue Racine, CHICOUTIMI

Hommages de
SAGUENAY AUTO PARTS, LTD.
Pièces de rechange
Ajustages mécaniques divers
334, rue Racine Tél. 593 Chicoutimi

Diverses réalisations des Syndicats de Chicoutimi

« La Saguenéenne »

A l'automne 1939, une petite industrie dans le bois ouvré s'organisait à Chicoutimi. Depuis longtemps quelques ouvriers se rendaient compte qu'il y avait moyen de fabriquer une foule d'articles en bois, qui, pour la majeure partie, sont importés des autres provinces ou des autres pays.

Conformément à la loi des syndicats coopératifs de Québec, S. R. 1909, 12 membres s'associèrent pour former cette coopérative de production qu'ils désignèrent sous le nom de **La Saguenéenne.**

Les débuts de cette coopérative furent difficiles comme dans tous mouvements de ce genre. L'on vint à la conclusion qu'il était urgent de construire un atelier, de se faire venir de la machinerie appropriée à l'entreprise, etc.

L'immeuble qui fut construit tard à l'automne est situé le long de la rivière aux Rats, dans le centre de la ville de Chicoutimi. On y a accès actuellement par la rue de la Place d'Armes, et plus tard l'on s'y rendra directement par l'avenue Morin, lorsque cette rue sera terminée.

La construction de cette immeuble a demandé aux membres coopérateurs de grands sacrifices. Vu la saison avancée, les membres ont construit cet atelier par les soirs malgré le froid et la mauvaise température.

Lorsque l'immeuble fut achevé l'on s'organisa pour avoir la machinerie nécessaire. Quelques semaines plus tard l'atelier était pourvu de machinerie moderne.

L'on commença immédiatement à fabriquer les échantillons. L'on manufactura en série certains articles de maison, tels chaises pliantes, chaises berçantes, petits articles de fantaisie, jouets pour les enfants, petits bureaux, et un grand nombre d'articles qui sont importés actuellement et qui peuvent se fabriquer ici, à aussi bon compte.

Quoique cette industrie soit à ses débuts, elle connaît des succès inespérés. Les membres coopérateurs sont bien encouragés et reçoivent du public et des corps publics tout l'appui qu'ils sont en droit d'attendre.

« La Poterie du Saguenay »

Depuis cinq ans, les Syndicats de Chicoutimi tenaient chaque année une exposition de travaux domestiques. A ces expositions étaient étalés tous les travaux de l'artisanat. Le but de ces expositions était de faire naître dans l'esprit du peuple de la région, l'idée de petites industries.

En 1939, lors de l'exposition régionale des Arts domestiques du Saguenay, un mouvement sérieux fut entrepris par les Syndicats de Chicoutimi, pour la réalisation de petites industries. Un comité fut formé et les membres de ce comité se mirent à l'étude de cette question.

Depuis plusieurs années le gouvernement provincial aidait par un octroi la tenue de cette exposition de travaux domestiques à Chicoutimi. Cet octroi en 1939 fut substantiel et donna l'idée aux directeurs de cette exposition de se servir de cet octroi pour commencer à réaliser de petites industries.

Une organisation fut faite dans la grande salle des Syndicats; tour, bassin en plâtre, accessoires divers, etc... L'on essayait pour ainsi dire en cachette.

Au mois d'août 1939, nous écrivions au Service de l'Economie domestique, et demandions à M. Gauthier, directeur, s'il lui serait possible de nous envoyer pour quelque temps M. Chochard afin qu'il vienne sur les lieux examiner la terre, et faire des expériences au sujet des possibilités de faire des articles en terre cuite avec notre glaise régionale. M. Emile Gauthier, directeur de ce service, se fit un plaisir de nous envoyer, vers la mi-août, M. Chochard afin de faire enquête sur place.

Au bout de deux semaines, M. Chochard fut rappelé à Québec par son chef, pour se rendre à d'autres endroits. Nous avions environ 40 morceaux de fabriqués. Les uns par nous-mêmes, les autres par le professeur. Nous demandâmes la permission d'envoyer cuire ces morceaux à Québec vu que nous n'avions pas de four à cuisson ici. Cette permission nous fut accordée, et deux semaines plus tard ces morceaux étaient envoyés à Québec pour cuisson.

C'est là surtout que les expériences allaient être concluantes. Au bout de trois semaines, les morceaux nous revinrent en parfait état, bien cuits, et pour nous, nos expérances étaient comblées. Nous étions capables de faire de la poterie à Chicoutimi; il ne restait plus qu'à s'organiser.

Dès l'arrivée de ces morceaux, les membres qui avaient coopéré à leur réalisation, étudièrent la manière de s'organiser, afin d'établir une poterie à Chicoutimi.

Septembre et octobre 1939 furent consacrés à cette étude et il fallait prendre une décision; l'hiver approchait et il n'y avait rien de positif de fait encore.

Le 13 octobre 1939, fut la journée décisive, et 12 membres se formèrent en coopérative. Ce sont: M. J.-Ant. Lafrance, Uldéric Bouchard, Roland Larouche, Adjutor Bélanger, Alexis Desforges, Antoine Villeneuve, Benoît Roy, Albert Imbeau, David Gilbert, Léonidas Bélanger et Thomas Deschesnes, Victor Leclerc.

Un terrain fut acheté, un emplacement de 42 pieds par 90, à l'angle des rues St-Luc et Morin.

Le 17 octobre la cité fut avisée de cet achat et nous demandions à la cité de nous faire borner ce terrain portant le No 527-5 centre.

Une semaine plus tard, les bornes étaient indiquées et nous commencions à nous bâtir. L'on commença par aplanir le terrain, et par les soirs les coopérateurs levèrent la bâtisse, qui mesurait 75 pieds de long par 35 de large. Malgré le froid, la gelée, la bâtisse fut érigée dans trois semaines, et au prix de mille sacrifices de toutes sortes, ce fut M. Ephrem Bouchard et M. Thomas Deschesnes qui commencèrent les fondations par un soir d'octobre.

Les coopérateurs, le soir ou dans le jour, se réunissaient à la Poterie, et travaillaient à l'immeuble. Vers la mi-novembre l'extérieur était terminé. L'on installa des poêles, et l'on put travailler plus à l'aise. Vers la fin de décembre l'intérieur était presque terminé.

Le Service de l'Economie domestique, dont M. Gauthier était directeur, nous envoya de nouveau M. Chochard le 11 décembre 1939.

M. Chochard s'aperçut que l'idée était sérieuse et que les coopérateurs voulaient vraiment réussir. Il fit rapport à Québec, et le département nous envoya le four à cuisson, dont il pouvait disposer ainsi que plusieurs moules et accessoires nécessaires pour partir cette industrie, etc.

M. Chochard resta avec nous jusqu'au 23 décembre et nous laissa du travail à faire pour d'ici son retour vers la mi-février 1940.

Durant cette absence nous continuâmes le travail commencé à la poterie. Le système de chauffage fut organisé, les séchoirs, le plancher, etc.

En effet, vers la mi-février 1940, sur notre demande et rapport fait au Service de l'Economie domestique, M. Gauthier autorisait M. Chochard à revenir à Chicoutimi, afin de continuer le travail commencé et à le réaliser d'une manière définitive.

Depuis cette dernière visite de M. Chochard, la poterie marche constamment vers le progrès. Les commandes affluent et le travail abonde. La qualité des produits est toujours un gage de succès. La poterie est en pleine postérité.

Tél. : Magasin 104; résidence 534
CYRILLE SAVARD
HORLOGER-BIJOUTIER
123, rue Racine (En face des Taxis 500) CHICOUTIMI, P.Q.

Compliments de
La Pharmacie Hamel Enrg.
Agents Nyal, E. Arden, Yardley
Dorothy Grey, Laura Secord
103, rue Racine, CHICOUTIMI

Hommages de
L'HOTEL CHICOUTIMI
Tél. 338 102, rue Racine

Fourrures de haute qualité
LE ROYAUME DE L'ÉLÉGANCE
LESSARD SUR LA CÔTE
145, RUE RACINE CHICOUTIMI

Tél. 261
La Cie de Ferronnerie Générale
Limitée
MARCHANDS de Quincaillerie — Ferronnerie
Matériaux de construction
SPECIALITES : VAISSELLE et Articles de cadeaux
130, rue Racine CHICOUTIMI, P.Q.

Tél. 301
Hommages de
WILLIAM GAUTHIER
HORLOGER-BIJOUTIER
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
164, rue Racine, CHICOUTIMI, P.Q.

Bagotville Hébertville Mistassini
Chicoutimi Normandin
Desbiens Mills St-Félicien
LA COMPAGNIE
LEGARE
Les Plus Grands Spécialistes en Ameublements au Canada
Bureau régional : JONQUIERE
Tél. 260 230 St-Dominique

Hommages du
Dr Rodolphe Madore
MEDECIN-CHIRURGIEN
412, rue RACINE Tél. : 513 CHICOUTIMI

Hommages du
Dr L.-E. GAGNE
MEDECIN-CHIRURGIEN
111, rue Jacques-Cartier - Tél. : 391 - CHICOUTIMI

Hommages du
Dr Gustave Gauthier
MEDECIN-CHIRURGIEN
404, rue RACINE - Tél. : 789 - CHICOUTIMI

Hommages de
Joseph Dandurand
AVOCAT et PROCUREUR
262, rue RACINE - CHICOUTIMI - Tél. : 787

Hommages de
Roland Fradette, B.A., L.L.L.
AVOCAT
Edifice Gagnon, 97, rue Racine - CHICOUTIMI - Tél. : 929

Hommages du
Dr Dominique Gaudry
MEDECIN-CHIRURGIEN
185, rue Price, — CHICOUTIMI

Hommages du
Dr Wilfrid Lachance
Chef des laboratoires et médecine interne
HOTEL-DIEU ST-VALLIER - Tél. 745 - CHICOUTIMI

Hommages du
Dr Gaston Lapointe
Médecine interne
14, avenue Morin - Tél. : 240 - CHICOUTIMI

Hommages du
Dr Geo.-Thomas Gauthier
MEDECIN-CHIRURGIEN
YEUX, OREILLES, NEZ, GORGE
408, rue RACINE - Tél. : 417 - CHICOUTIMI

L'exposition des travaux domestiques du Saguenay

Autre réalisation syndicale

1935

A l'occasion de l'exposition agricole de Chicoutimi de 1935, un groupe de syndiqués obtient de la direction un endroit pour exposer leurs travaux. Le local mis à leur disposition fut rempli immédiatement de tous genres de travaux domestiques. Il n'y eut aucun prix d'attribué, mais l'idée était lancée. Ce que le Syndicat voulait, c'était de jeter la semence de la petite industrie familiale.

1936

Dès le printemps de l'année 1936, l'idée lancée apporte des fruits. Les Syndiqués se mettent à l'oeuvre et cette exposition du printemps connut un tel succès que le nombre d'exhibits et visiteurs obligea les initiateurs à agrandir le local de l'exposition. Cette année-là encore, il n'y eut comme récompenses que des mentions honorables. Mais de plus en plus, l'idée du travail à domicile, de petites industries familiales, le seul remède à la crise, gagnait la faveur du public.

1937

Vu le succès obtenu à la dernière exposition, les Syndicats demandent aux autorités municipales de Chicoutimi de mettre à leur service l'immense salle de l'hôtel de ville pour l'exposition de cette année. Le conseil de la cité consentit à prêter gratuitement la grande salle, qui fut encore comblée d'exhibits.

Un programme souvenir fut imprimé; et, avec la généreuse collaboration du public, des prix purent être donnés aux exposants. Près de 15,000 visiteurs vinrent, durant les 4 jours, admirer les travaux exécutés.

Le département de l'Instruction publique, division des Arts ménagers, accorda alors une médaille d'argent, et un octroi pour défrayer une partie des dépenses occasionnées par l'exposition.

1938

Encouragé par tous les succès précédents, le Comité de l'exposition des Travaux domestiques des Syndicats continua encore en 1938 de progresser, mais en précisant l'industrie vraiment domestique. Les bibelots et autres articles furent mis hors-concours; ne furent primés que les travaux purement d'art domestique. Il y eut moins d'exhibits, mais la qualité répondant au but de l'exposition, fut meilleure. Grâce au département de l'Agriculture et de l'Instruction publique, section des Arts domestiques, des prix furent donnés, et le Comité parvint à joindre les deux bouts. L'exposition reçut plus de 23,000 visiteurs. En un mot ce fut un grand succès. Malheureusement, la guerre arrêta cette merveilleuse initiative.

Chicoutimi, berceau du syndicalisme

(Suite de la 1ère page)

soir, souvent jusqu'à une heure tardive. Là, il recevait les ouvriers à toute heure, les écoutant, les instruisant et leur rendant tous les services possibles. Devant tant de bonne volonté et de dévouement, les ouvriers constataient avec évidence que le fondateur de la Fédération n'avait en vue que leurs meilleurs intérêts.

Durant deux ans, 1912-14, Mgr Lapointe ne s'occupa que de cette oeuvre. Il fit un travail immense de propagande et d'organisation. Des unions locales, succursales de la Fédération, furent établies dans les petites villes industrielles de la région: Jonquière, Kénogami, Val-Jalbert. Les ouvriers entraient maintenant volontiers dans l'association, sauf toutefois à Jonquière et à Kénogami, où les unions neutres étaient établies depuis quelques années.

Le Congrès des métiers et du Travail du Canada, organe officiel de l'Unionisme neutre, vit avec déplaisir la fondation d'associations ouvrières catholiques. Il résolut de s'opposer à leur développement et envoya une couple de ses meilleurs organisateurs de Montréal dans la région du Saguenay faire de la propagande contre la Fédération catholique.

C'était la lutte déclarée entre les deux organisations. Mgr Lapointe dut donc entrer dans l'arène des discussions populaires pour défendre son association et les principes sur lesquels elle reposait. La lutte fut dure et ardente et donna le spectacle assez rare d'un dignitaire de l'Eglise apparaissant dans des assemblées d'ouvriers pour discuter avec eux sur un pied d'égalité les questions d'organisation ouvrière et les problèmes qu'elles impliquent. Ces assemblées contradictoires, où Mgr Lapointe fit la discussion avec certains chefs ouvriers opposés à son oeuvre, lui attirèrent la faveur des ouvriers et le laissèrent maître du terrain; sauf à Jonquière, où ils maintinrent leur union, les "neutres" ne prirent guère racine au Saguenay. En conséquence de la nouvelle campagne de propagande et de recrutement, l'effectif de la Fédération augmente rapidement.

Le 10 mars 1912, l'évêque de Chicoutimi, Mgr M.-T. Labrecque, publia une lettre circulaire pour promouvoir l'association ouvrière catholique, dans laquelle il disait: "Fort de l'exemple et des exhortations pressantes des Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, glorieusement régnant, j'ai cru devoir donner aux oeuvres sociales et ouvrières en ce diocèse une direction spéciale. Mais pour que le concours de l'autorité religieuse sur le terrain économique soit vraiment efficace, il est nécessaire qu'il soit secondé avec zèle et prudence par une direction centrale et que les oeuvres ouvrières, en particulier, soient toutes reliées à une oeuvre-mère, en un mot, qu'elles soient fédérées. La Fédération Ouvrière de Chicoutimi est toute trouvée. C'est elle qui doit grouper les oeuvres ouvrières diocésaines..."

La même année, 21 décembre 1912, Mgr Lapointe obtenait de la Législature de la province de Québec une loi constituant en corporation la Fédération Mutuelle du Nord. Dans la rédaction de cette charte et des nouvelles constitutions qui y étaient annexées, Mgr Lapointe fut efficacement assisté de deux hommes d'oeuvres très méritants: l'avocat Simon Lapointe, et l'abbé J.-C. Tremblay. L'oeuvre de Mgr Lapointe était assise sur des bases solides; elle avait reçu la sanction de l'autorité religieuse et l'incorporation civile, son avenir paraissait assuré.

Mgr Lapointe dut abandonner la direction de son organisation. Ayant été réélu supérieur du séminaire, il lui était impossible de s'occuper efficacement des ouvriers; il donna donc sa démission. M. l'abbé J.-C. Tremblay le remplaça comme aumônier.

Malgré la méfiance et l'opposition des uns, malgré l'apathie et l'indifférence d'un plus grand nombre, la Fédération ouvrière avait été fondée sur des bases solides et se trouvait actuellement en bonne voie de prospérité. Elle avait été établie dans le but de maintenir la paix et l'entente entre les travailleurs et leurs employeurs. La Fédération avait su, cependant, défendre les revendications légitimes de ses membres et leur obtenir des conditions avantageuses de salaire et de travail.

MERCI !

Ce numéro spécial sur les Syndicats de Chicoutimi n'a pu être publié qu'avec l'active et généreuse collaboration de plusieurs personnes.

A MM. Alexis Desforges, Augustin Tremblay Elie et J.-A. Lafrance, toute notre gratitude.

A tous nos collaborateurs connus et inconnus, à nos annonceurs, merci!

Mes souvenirs . . .

(Suite de la page 10)

Après quoi, au fumoir, à brûle-pourpoint, à peine une demi-heure après le repas, il m'invita à adresser la parole aux 6 à 7 cents séminaristes réunis dans la salle des promotions. "De quoi vais-je leur parler "Monseigneur", lui dis-je, vous me prenez à l'improviste?" — "Parlez-leur de la Fédération américaine du Travail, me dit-il, vous venez d'écrire trois articles sur ce sujet dans le **Devoir.**" Evidemment, je dus m'exécuter.

En 1923, Mgr Eugène Lapointe éprouva une grande peine, son abnégation fut alors héroïque. Il comprit que sa chère Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord qui lui avait coûté tant de sacrifices, de labeur et de fatigues, pour laquelle il avait caressé de très grands espoirs, devait alors se dissoudre pour permettre à toutes ses filiales d'être absorbées dans la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada qui venait de se fonder. Il me semble voir encore Mgr Lapointe du haut de la chaire de l'église Saint-Sauveur de Québec, je crois, dire aux congressistes de la C.T.C.C., la voix étreinte par l'émotion, qu'il faisait généreusement son sacrifice, reconnaissant que cette réforme était voulue par la divine Providence, pour consolider davantage tout le mouvement syndical national catholique dans la province de Québec et en vue de son expansion dans d'autres parties du Canada dans l'avenir.

En 1924, je revis Mgr Lapointe au troisième congrès de la C.T.C.C., à Port-Alfred. C'était toujours une joie nouvelle et très profonde pour les militants fidèles de notre mouvement d'entendre la parole chaude, vibrante, lumineuse de Mgr Lapointe à chacun des congrès de la C.T.C.C., auquel il lui était possible de pouvoir assister. Il n'est pas d'aumôniers de la première heure non plus que de militants de cette époque qui n'aient senti naître en eux un courage indéfectible à chaque fois qu'il leur était donné d'entrer en contact avec ce grand apôtre de la cause syndicale.

L'orientation nouvelle donnée à notre mouvement à partir de 1923 provoqua la fondation de nombreux syndicats dans les villes de la région du Lac Saint-Jean-Saguenay, puis causa, successivement, la fondation d'un Conseil central dans chacun des endroits suivants: en 1927 à Chicoutimi même et par la suite à Jonquière, à la Baie des Ha! Ha! et à Saint-Joseph d'Alma.

En 1929 la C.T.C.C. fut l'invitée du Conseil central de Chicoutimi pour aller y tenir son huitième congrès annuel. La région du Lac Saint-Jean-Saguenay exerça toujours un grand attrait sur notre mouvement syndical, si bien que la C.T.C.C. retourna y tenir deux autres congrès à l'invitation du Conseil central de Chicoutimi en 1929 et sous l'égide du Conseil central de Jonquière en 1937. Dans ces deux autres circonstances mémorables, la présence de Mgr Lapointe créa sur les délégués une très vive impression en raison de son grand âge.

En 1937, particulièrement, il nous communiqua sa grande joie des progrès merveilleux accomplis par le syndicat national à principes catholiques dans toute la province de Québec et tout spécialement dans la région chicoutimienne. Et cela en dépit de la grande crise qui s'abattie sur tout le pays pendant plusieurs années après 1930, de façon très cruelle, surtout pour la population ouvrière de Chicoutimi. Cette effroyable crise décima à l'extrême les rangs syndiqués de Chicoutimi, mais quelques vrais apôtres en maintinrent les cadres, confiants en l'avenir. A partir de 1939, la guerre aidant, les syndicats reprirent vie avec le renouveau d'activité industrielle. Renouveau véritable s'accentuant d'année en année et si bien symbolisé par le magnifique édifice syndical que possède aujourd'hui Chicoutimi, malgré l'incendie qui ravagea en partie cet immeuble il y a quelques années. Nos amis syndiqués de Chicoutimi possèdent dans cet édifice la plus belle et la plus considérable bibliothèque sociale et syndicale que l'on puisse voir dans aucun autre centre de tout notre mouvement syndical.

Par un curieux retour des choses, 1940 a marqué un événement peu ordinaire. Les quatre Conseils centraux de Chicoutimi, Jonquière, Baie des Ha! Ha! et St-Joseph d'Alma se fusionnèrent en un Conseil central unique, appelé le Conseil central diocésain des syndicats nationaux de Chicoutimi. Cela n'est-il pas propre à nous rappeler la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord? Car, en somme, le nouveau Conseil central diocésain est bien lui aussi une sorte d'union régionale analogue à celle que constituait l'ancienne Fédération de Mgr Lapointe. Ce fut là une orientation nouvelle soudaine qui parut bien justifiée par la nécessité de présenter un front uni solide contre de nouveaux ennemis dans le double camp patronal et syndical, suscités par l'apparition des industries de guerre, déterminés à faire une lutte acharnée contre nos syndicats à esprit catholique et national. La région du Lac St-Jean-Saguenay a toujours été au sein de notre mouvement un champ d'expériences fécondes et plus que jamais dans le moment présent. La C.T.C.C. tout entière regarde anxieuse cette terre d'expériences syndicales et lui souhaite le triomphe final.

"Ceux qui vivent ce sont ceux
qui luttent; ce sont
"Ceux dont un noble idéal emplit l'âme et le front,
"Ceux qui marchent pensifs
épris d'un but sublime;
"Ceux qui d'un haut destin
gravissent l'âpre cime,
"Ayant devant les yeux, sans
cesse nuit et jour,
"Ou quelque sain labeur, ou
quelque grand amour."

Voilà ce que fut Mgr Lapointe!

Voilà ce que furent ceux qui partagèrent son oeuvre!

Voilà ce que sont ceux qui la continuent!

Vive Mgr Lapointe!
Vive Chicoutimi!

Alfred Charpentier, prés.
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

Tél. 159
Hommages de
Ruelland & Simard Limitée
NOUVEAUTES EN GROS
245, RUE RACINE — CHICOUTIMI
Président: Edmond RUELLAND — Secr.-trés. : Ths-Ls SIMARD

Tél. 190
Hommages de
La Boulangerie F.O.M.N.
PAIN DE BLE ENTIER, PAIN AU LAIT
54, RUE TACHE — CHICOUTIMI

Hommages de
R. P. MONTMINY
IMPRIMERIE COMMERCIALE DE CHICOUTIMI, INC.
BUREAU, LIBRAIRIE ET ATELIERS :
422, RUE RACINE — CHICOUTIMI

Hommages de
Côté, Boivin Auto Service Inc.
Téléphone 300 CHICOUTIMI

La Centrale de Chicoutimi et le Théâtre Capitole
présentent leurs meilleurs souhaits aux
SYNDICATS CATHOLIQUES
à l'occasion de leur 40e anniversaire.

Tél. 470 Tél. rés. : 470-j
Hommages de
PHILIPPE MAZIADE
HAUTES NOUVEAUTES
pour hommes, dames et enfants
154-158, rue Racine, CHICOUTIMI, P.Q.

Hommages de
Thiffault & Saintonge
Fernand THIFFAULT Pierre SAINTONGE
300, RUE RACINE, — CHICOUTIMI

Commandez vos travaux d'Imprimerie
A L'ATELIER DU
Progrès du Saguenay
12, av. Labrecque — Tél. : 457 — Chicoutimi

206, rue Du Pont Tél. : 4-4641
LA CIE F. X. DROLET QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE
Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

CHICOUTIMI
Arvida Kénogami
Hommages de
GAGNON & FRERE
St-Joseph d'Alma
Roberval — Hébertville
Port-Alfred — Jonquière

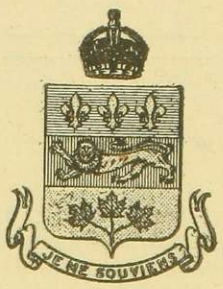

Raison et utilité des Permis pour Spiritueux

L'émission de permis autorisant les consommateurs à acheter des spiritueux est une innovation récente de la Commission des Liqueurs de Québec, bien que cette forme de contrôle ait toujours été l'un des éléments principaux du système adopté par les gouvernements des autres provinces du pays. Toutefois, la province de Québec n'a recouru à ce moyen que parce que les circonstances le lui imposaient.

Cette mesure est nécessaire parce que le public désire acheter plus de spiritueux que nous n'en avons en magasin et que nous ne pouvons nous en procurer.

Diverses méthodes s'offrent aux entreprises ordinaires lorsqu'elles se trouvent en présence d'une situation comme celle-là. La formule ordinaire consiste à augmenter les prix afin que la demande s'ajuste à l'offre. Cependant, comme le déséquilibre entre l'offre et la demande provient de conditions anormales résultant de la guerre et dont personne ne saurait prévoir la durée, l'adoption de cette méthode entraînerait des difficultés sérieuses. Aussi serait-elle, et avec raison, condamnée par l'opinion publique aussi bien que par la loi.

Ces remarques s'appliquent à presque toutes les denrées de consommation et, dans le cas de produits essentiels, tels que les aliments, le rationnement s'impose afin qu'il y ait une juste répartition des approvisionnements disponibles. En l'occurrence, il importe de limiter la quantité qu'un particulier peut acheter au cours d'une période donnée. Tout le monde connait ce système.

Après une étude approfondie de la situation résultant de la guerre et de ses répercussions sur ses stocks et ses sources d'approvisionnements, la Commission des Liqueurs de Québec, soucieuse de servir le public de la façon la plus équitable, a autorisé l'émission de permis.

Sous certains rapports, ces permis ressemblent aux coupons de rationnement pour les aliments et dont l'usage est généralisé. Il y a toutefois, entre les deux, des différences qu'il importe de souligner et de ne pas oublier.

Premièrement, les vivres rationnés sont essentiels à la santé et au bien-être de la nation. Quoi qu'on puisse dire des boissons alcooliques, on ne saurait les comparer avec les aliments.

Deuxièmement, le rationnement des denrées s'applique à tous les citoyens qui ont droit à une carte de rationnement, et les quantités allouées ont été établies en conséquence. Tel n'est pas le cas pour les permis de spiritueux.

En adoptant ce système, la Commission des Liqueurs de Québec estime que ces permis ne seront réclamés et qu'ils ne seront émis qu'aux personnes de bonne foi consommant des produits distillés et que celles qui ne sont pas comprises dans cette catégorie ne solliciteront pas de permis et ne se prêteront pas à l'émission illégale de permis.

La quantité de spiritueux que les détenteurs de permis peuvent se procurer est basée sur le nombre approximatif des personnes qui sont autorisées à se procurer de la boisson, d'après les statistiques de la Commission des Liqueurs.

Par conséquent, ceux qui obtiennent des permis non seulement pour eux-mêmes, mais pour les membres de leurs familles qui n'avaient pas l'habitude de faire usage de spiritueux, déjouent les projets de la Commission des Liqueurs et ils ne font que rapprocher le temps où il faudra réduire davantage la quantité allouée.

On doit toujours se rappeler que la condition essentielle à l'émission de permis, c'est qu'ils ne sont pas transférables. Le système des permis fonctionnera d'une façon satisfaisante pourvu que cette condition soit strictement remplie.

En outre, le fait qu'un permis donne droit au détenteur d'acheter telle quantité déterminée, ne signifie pas nécessairement qu'il doit acheter cette quantité. Cela représente le maximum que chaque détenteur peut se procurer et chacun doit s'efforcer d'acheter et de consommer moins que sa quote-part.

L'une des raisons principales de l'émission de permis, c'est de s'assurer que durant ces jours difficiles et ceux qui suivront, la Commission des Liqueurs ne soit pas désorganisée. Cela exigera certains sacrifices et de la discipline, mais si l'on envisage la situation avec calme, on se rendra compte que, dans les circonstances, on nous demande peu. Tout citoyen doit faire preuve de bonne volonté et s'adapter promptement à la situation.

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

LC2F

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

Les congrès du parti libéral

Le parti libéral suisse a organisé environ tous les six mois, ces dernières années, des congrès qui ont particulièrement bien réussi. Ces réunions ont groupé des auditoires nombreux et attentifs autour des rapporteurs particulièrement qualifiés.

La partie consacrée à l'éloquence proprement dite est réduite au minimum. Chaque travail, court, clair et ramassé, a pour but de bien définir l'attitude du parti en face de tel ou tel problème national de premier plan.

L'extrême gauche, qui essaie de gagner les masses pour les élections d'automne, travaille d'une façon dangereuse. Elle commence par nier l'effort social poursuivi en Suisse depuis trente ans; elle préconise des solutions centralisatrices qui risquent de ruiner les finances fédérales et cantonales et de décourager le travail producteur de l'économie privée.

Depuis plusieurs années, le parti libéral a réagi. Il a marqué combien le problème social pouvait être résolu avec l'aide de l'économie privée, de la famille, des métiers et seulement l'appui complémentaire de l'Etat.

Alb. P. *Les congrès du parti libéral, Journal de Genève,* 16 avril 1943.

Les questions sociales et les ministres du culte

Dans les questions sociales, un problème fondamental, le problème spirituel, est de plus en plus reconnu comme donnée intégrante. Ce problème est d'ordre aussi bien idéologique que religieux; mais il semble que son aspect idéologique attire encore assez peu l'attention. On songe au rôle indispensable de l'Eglise ou des églises dans les essais projetés de reconstruction sociale et économique.

Tantôt on bornera le rôle des églises à éveiller chez l'homme la conscience de ses obligations à l'égard de Dieu et à rendre son âme capable de recevoir le jet de lumière surnaturelle qui éclaire les affaires humaines (W. R. Yendall, *The Common Problem).* Tantôt on réclamera davantage des églises. Elles ont aussi à s'intéresser directement aux problèmes politiques et économiques de reconstruction sociale. Tout en reconnaissant qu'il ne faut pas s'attendre à toujours trouver chez les ministres du culte des compétences en ces matières, on soutient qu'il est du devoir des églises de se rencontrer sur des principes généraux et d'amener l'opinion publique à les accepter. C'est même à cette condition qu'elles pourront imprégner de leurs propres principes la vie sociale. Car si ces principes, sur lesquels elles se mettent d'accord, ont pour fin de conduire les hommes à des résultats auxquels il est sans doute du ressort de l'économique et de la politique de conduire la société, ils sont eux-mêmes subordonnés à la fin suprême et absolue, la gloire de Dieu et le bonheur de l'homme, (Liston Pope, *The Role of the Church in the Post-War World,* Public Affairs, Special Issue).

Les catholiques qui rencontrent de telles déterminations concernant le rôle des églises dans la solution des problèmes politiques et économiques songent spontanément aux magistrales encycliques de Léon XIII et de Pie XI.

Même en croyant aux meilleurs résultats que l'on peut attendre de l'intervention morale, ne devons-nous pas songer aussi à l'état des esprits auxquels s'adresse l'enseignement religieux? Il n'est pas rare que les opinions et la conduite d'hommes d'ailleurs bien intentionnés reflètent quelque chose des doctrines que nul d'entre eux n'entreprendrait cependant de soutenir telles qu'elles se présentent en leur intégralité. Tel passage d'un exposé de la philosophie marxiste nous apparaît tout simplement contenir la source de la croyance trop répandue, même chez nous, en l'influence fatalement exercée par la vie matérielle sur la pensée et la vie morale. Il n'est guère facile de lire, sans y reconnaître le libéralisme qui nous entoure, telle page de Dewey qui nous enseigne la nécessité, pour faire face aux nouveaux problèmes de l'époque, de modifier nos façons de penser et nos coutumes, même si l'on songe aux suites qui en découlent dans la conception de la société et de la religion. Aussi croyons-nous qu'il est nécessaire de souligner, dans le problème spirituel, l'importance de l'aspect idéologique.

D'où, croyons-nous, le devoir, pour le prêtre, de se faire apôtre non seulement par l'enseignement religieux.

Edmond Gaudron, O.F.M., "Les questions sociales et le ministre du culte, *Culture,* Vol. IV (juin 1943), 223-229.

(suite page 16)

L'honorable Adélard Godbout et l'autonomie provinciale

L'autonomie provinciale fait si souvent l'objet de débats chez nous qu'un étranger pourrait être porté à croire que la province de Québec est la seule à qui la constitution canadienne ait conféré un caractère autonome, c'est-à-dire le pouvoir de légiférer indépendamment et suivant ses intérêts particuliers, dans certains domaines. Nous savons tous qu'il n'en est pas ainsi, cependant, et que toutes les provinces canadiennes ont le même degré d'autonomie, que toutes ont d'ailleurs intérêt à conserver. Comment se fait-il alors qu'il ne semble y avoir que chez nous des menaces contre l'autonomie provinciale? S'il fallait en croire certaines gens, tout le Canada serait ligué contre Québec pour lui faire perdre son autonomie.

C'est que l'autonomie provinciale, pour les Canadiens français, constitue en premier lieu une garantie pour la conservation de leurs caractéristiques nationales, en ce qu'elle permet à la province de légiférer, entre autres choses, sur l'instruction publique de façon à favoriser l'enseignement du français et l'instruction religieuse dans les écoles. Grâce à son autonomie, le gouvernement de Québec a pu aussi favoriser la perpétuation de nos traditions nationales et conserver à notre province son caractère français extérieur.

C'est là un chapitre où nous avons particulièrement raison d'être jaloux de nos droits et de notre autonomie. Les gouvernements libéraux qui ont administré la province depuis quarante ans ont conservé intact ce patrimoine, ce trésor dont la Confédération de 1867 avait confié la garde à l'autonomie provinciale. Et, dans ce domaine comme dans les autres, personne n'a jamais pris en faute le gouvernement Godbout. Avec lui la survivance canadienne-française est entre bonnes mains et l'on admettra que c'est bien là l'essentiel.

Nous avons raison de nous montrer intraitables en ce qui concerne la conservation de nos droits et de nos prérogatives, mais nous ne devons pas laisser mettre la survivance canadienne-française à toutes les sauces, dans les débats qui surgissent au sujet de l'autonomie provinciale. Dans les questions où notre survivance peut être en jeu, nous avons raison de ne point reculer d'un pouce et de nous montrer résolus à demeurer canadiens-français. Dans les autres cas, l'autonomie provinciale bien comprise ne doit pas nous empêcher de penser en Canadiens et d'envisager notre rôle en songeant au reste de la nation canadienne dont nous faisons partie.

Telle est la conception que se fait de l'autonomie le premier ministre actuel de la province de Québec, l'hon. Adélard Godbout. Cette conception est non seulement favorable à notre survivance (qui trouve aujourd'hui toutes sortes de défenseurs) mais elle assure en même temps une autre chose qui va de pair avec elle et qui est tout aussi importante: notre progrès et notre essor comme peuple en cette terre canadienne d'Amérique.

En effet, survivre est bien beau, mais ce n'est pas suffisant. Un malade ou un moribond peut se contenter de survivre; un homme en bonne santé a d'ordinaire une autre ambition: celle de se faire une place dans la vie, sans nuire à son prochain, et de prendre sa part de ce qui peut s'obtenir par l'intelligence et le travail. Or, ceux qui ont quelque expérience de la vie savent que l'on n'y arrive pas en se querellant sans cesse avec tout le monde. Le peuple canadien-français n'est ni malade ni moribond; il a passé victorieusement la période de son histoire où sa survivance était menacée; il est arrivé à l'âge où, fort de son nombre et de ses aptitudes particulières, il peut conquérir, dans notre pays immensément riche, sa part du patrimoine national.

La politique de M. Godbout, d'inspiration large, nous conduit à cette conquête en faisant de la province de Québec et du peuple canadien-français, dans le Canada et dans l'Amérique en guerre, non pas un groupe à part, non pas une province séparée, différente des autres, contre qui le reste du Canada et les Etats-Unis auraient des raisons de se tourner, mais en faisant de notre groupement une grande force qui apporte généreusement sa contribution à l'effort commun. Cette politique, qui ne cède rien de ce qui est essentiel à notre survivance, mais qui adapte la doctrine de l'autonomie aux exigences d'un pays en guerre, prépare à la province de Québec et au peuple canadien-français un rôle de premier plan dans la marche en avant de notre pays après la guerre.

(Communiqué)

Qui se sauve du soleil aura toujours froid

Ayez le soleil à demeure dans votre maison grâce au chauffage par rayonnement. Quel avantage de pouvoir supprimer la poussière et d'ouvrir la fenêtre, en hiver, sans souffrir du froid . . . Demandez notre notice explicative.

Concessionnaires des brevets de chauffage par rayonnement. Rien ne nous est étranger dans le chauffage et la plomberie.

Téléphone : MA. 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL

J. WILLETTE TÉE
CHAUFFAGE · PLOMBERIE

Des élections à l'horizon

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président,
445, Christophe-Colomb,
Québec.

J.-Omer Pagé, Sec.
20, rue Ste-Agnès
Tél. : 3-3751

1231 EST, DEMONTIGNY, MONTREAL
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal
Georges-Aimé Gagnon, président.
Roméo Bellemare, secrétaire.

MINISTERE DU TRAVAIL
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail
Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité
Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale
Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R., Ministre
Gérard TREMBLAY, Sous-ministre
J. O'Connell MAHER, Directeur des Services.

A travers les revues...

(Suitet de la page 15)

Négociations collectives obligatoires dans certaines provinces

La Législature ontarienne a passé au cours d'avril un bill rendant les négociations collectives obligatoires entre l'employeur et un syndicat ouvrier reconnu par un tribunal du travail établi conformément aux termes de la loi.

En Colombie canadienne, les articles de la loi ouvrière de conciliation et d'arbitrage, concernant la négociation collective et le droit syndical ont été modifiés. Des amendements d'ordre mineur ont aussi été apportés aux articles comparables de la loi albertaine.

Au Manitoba et dans la Saskatchewan, des bills concernant la négociation collective furent présentés mais sans succès.

Aux Etats-Unis, le Conseil national des relations ouvrières attribue l'extension rapide des négociations collectives à trois principes particuliers exposés dans ses jugements, soit:

1. L'employeur doit demeurer strictement neutre, et dans ses actions et dans ses paroles, en ce qui concerne les activités collectives et les volontés des travailleurs.

2. Lorsqu'une convention a été conclue entre l'employeur et les représentants des travailleurs, l'employeur ne doit pas refuser d'inscrire les termes de la convention dans un contrat écrit et dûment signé.

3. Les travailleurs qui s'adonnent à des violences illégales dans le but d'obtenir des concessions de la part des employeurs perdent automatiquement la protection de la loi Wagner.

Gazette du travail, Ottawa, Vol. XLIII (mai 1943) 585, 590.

Augmentation générale à 40 cents

Les employeurs des Etats-Unis sont autorisés à augmenter les salaires à 40 cents l'heure sans solliciter l'approbation du Conseil du travail en temps de guerre, conformément à une ordonnance récente de cet organisme. En conséquence, des milliers de cas seront immédiatement réglés et les conseils national et régionaux seront débarrassés d'un amas de causes encore en suspens.

Les augmentations accordées en vue de la nouvelle ordonnance ne peuvent être employées comme "base à la hausse des prix plafonnés des commodités ou services impliqués ou pour s'opposer à des réductions autrement justifiées du plafonnement de ces prix."

Le nouveau règlement intéresse des milliers de travailleurs des buanderies, restaurants, magasins et plusieurs autres petites industries de service qui ne jouissent pas de la loi sur le salaire minimum.

Gazette du travail, Ottawa, Vol. XLIII (mai 1943) 589.

Est-ce la dernière guerre?

La présente guerre est mondiale, au sens le plus juste du mot, et c'est cette universalité qui fait d'abord son originalité: aujourd'hui, la guerre est partout.

Au point de vue stratégique et tactique, la guerre actuelle est une guerre de mouvement rapide à cause de la motorisation des armées. L'allure vertigineuse des opérations militaires menace souvent les troupes de mouvements enveloppants; d'où les retraites stratégiques.

Rien ne laissait prévoir le caractère d'omniprésence que donnent de nos jours à la guerre la radio et l'avion.

La radio, collaboratrice des états-majors, fournit aux chefs militaires les renseignements nécessaires à l'établissement de leurs plans offensifs et défensifs. Agent de liaison incomparable, elle permet l'exécution rapide et la coordination parfaite des manoeuvres, quand bien même certaines unités de combat seraient engagées en des terrains difficilement accessibles ou momentanément isolés par l'ennemi. La radio constitue, de plus, une arme originale particulièrement importante dans une guerre où la collaboration de chaque citoyen étant requise, la propagande joue un rôle parfois décisif. D'où les peines contre les auditeurs d'émissions libres dans les pays sous la domination allemande.

Quant à l'aviation, son rôle capital tient également à ce qu'elle est une arme du ciel: avion de chasse, avion de transport, avion de reconnaissance, bombardier, avion porteur de parachutistes.

Le caractère d'ubiquité apparaît aussi lorsqu'on étudie le milieu humain où s'étend cette guerre. Dans les quarante nations belligérantes, ce ne sont pas seulement des soldats qui luttent mais des peuples. Qu'il s'agisse de services à l'armée, à l'usine ou simplement collaboration en fait d'impôt, chaque citoyen doit être à sa façon un combattant. Refuser de servir, c'est se mettre en marge de la communauté nationale.

Depuis 1939, le nombre des pays belligérants est allé en augmentant; certaines nations se sont contentées de rompre leurs relations diplomatiques avec quelques belligérants; d'autres ont gardé une neutralité qui ne subsiste qu'à la façon d'un équilibre instable.

L'enjeu de cette guerre est tel qu'aucun peuple vivant ne peut se dispenser réellement de prendre parti. Le problème qui préoccupe aujourd'hui l'opinion publique se pose en effet en des termes nouveaux. Les temps sont révolus où l'on se battait seulement pour une querelle de frontière, une question de succession ou une rivalité coloniale. Déjà, en 1914, la guerre revêtait un sens plus profond puisqu'il s'agissait alors de savoir si c'était le droit ou la force qui réglerait les rapports internationaux. De nos jours, les intérêts en cause sont encore supérieurs.

Pour des raisons politiques, sociales, économiques et même matérielles, tel l'extraordinaire développement des moyens de communication, le genre humain est parvenu à cette phase de son évolution où les problèmes se posent en termes universels. On pense, on discute, on agit en fonction du monde. Mais ce monde, dont la donnée apparaît désormais comme fondamentale, comment l'ordonner dans sa structure essentielle? Deux doctrines, démocratie et totalitarisme, prétendent également fournir cette solution. D'où la guerre.

En groupant ainsi par-dessus les frontières politiques, tous les belligérants, l'auteur dispose de l'opinion de ceux qui les divisent en pour et contre le christianisme.

Mais pourquoi le totalitarisme est-il sorti de la démocratie? Comment un régime de caractère provisoire s'est-il à notre époque maintenu si longtemps en plusieurs pays? Cela vient sans doute de ce que la démocratie a négligé de revoir ses formes d'expression pour vérifier leur contenu démocratique: voilà, il me semble, ce à quoi songe l'auteur lorsqu'il écrit qu'il faut réfléchir à neuf et qu'il nous promet un article sur les conditions d'une paix mondiale et l'idée de progrès.

P. Ricour. *Est-ce la dernière guerre?* 13e Bulletin des Etudes françaises, mai 1943, p. 10-18.

Travailleurs soviétiques en Allemagne

Un des problèmes les plus ardus qui se posent à l'Allemagne aujourd'hui est de forcer les travailleurs recrutés dans les territoires occupés de l'Union soviétique à augmenter leur rendement tout en les maintenant dans une situation qui se rapproche de l'esclavage.

Exploiter des réserves de main-d'oeuvre tout en maintenant une discrimination basée sur ses conceptions raciales constitue un des dilemmes les plus aigus que les nécessités inéluctables de la guerre et ses pertes humaines et matérielles posent au Reich au cours de la quatrième année du conflit mondial.

A partir de 1941, des travailleurs russes furent envoyés en Allemagne à raison de 15,000 à 20,000 par jour, et en 1942 le total des ouvriers transférés atteint 2,000,000.

L'emploi de ces ouvriers soviétiques est soumis à des dispositions spéciales.

Afin de réduire au minimum leurs contacts avec la population allemande, ils sont logés dans des baraquements spéciaux et sont obligés de porter un insigne avec le mot "Ost" qui rappelle aux Allemands qu'ils doivent se comporter vis-à-vis d'eux avec la plus grande réserve.

Comparés avec les salaires des ouvriers allemands de même qualification, les salaires des travailleurs russes sont extrêmement bas. Ils varient entre trois-quarts et deux cinquièmes des salaires allemands normaux. Les ouvriers russes n'ont droit à aucune rémunération pour heures supplémentaires ou pour le travail des dimanches et des jours fériés. Ils n'ont également droit à aucune allocation pour séparation familiale.

Gazette du travail, Vol. XLIII (mai 1943) 594-595.

Revue internationale du Travail, mai 1943.

La proie pour l'ombre

Les hommes consacrent presque tout leur temps toutes leurs énergies à gagner de l'argent.

Et pourtant, une fois qu'on est entré en possession de son argent, on ne s'occupe plus de le protéger, d'obtenir par son intermédiaire le juste équivalent de services et de produits auxquels il donne droit. On ne s'arrête pas à la pensée que le prix de ce que l'on achète est souvent exorbitant; on laisse le commerce capitaliste plonger insolemment ses tentacules au fond du gousset des consommateurs et des petits producteurs...

Alors, que faire? Coopération.

Gaston Cholette, *Ne pas laissez la proie pour l'ombre, Ensemble.* juin-juillet 1934, p. 6.

C. Lamond & Fils Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés.
929, rue Bleury - MA. 7769

DANIEL JOHNSON
AVOCAT ET PROCUREUR
EDIFICE THEMIS — SUITE 507
10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL PLateau 6453

Nos Industries de guerre
ONT GRAND BESOIN DE VOS VIEUX CLICHES!
Pour tous renseignements adressez-vous à
La Photogravure Nationale Limitée
282 ouest, rue Ontario, Montréal Téléphone: BElair 3984

100%
de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.
Dupuis Frères
Montréal
865 EST, RUE STE-CATHERINE

L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF

VOICI L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF du monde merveilleux de demain . . . le monde qu'il aidera à édifier.

Déjà, il apprend à se débrouiller tout seul—il a des idées originales, du courage, il a confiance en lui-même et il veut se faire un avenir par ses propres moyens.

Plusieurs de ces hommes en herbe—les chefs de demain—ont déjà leurs propres comptes à la Banque Royale. Ne boudant pas à l'ouvrage, ils accomplissent toutes sortes de menus travaux et mettent de côté une partie de leurs gains, pour s'en servir quand l'occasion se présentera. Voilà le type de Canadiens qui a fait la grandeur du Canada. Voilà le type de Canadiens qui rendra possible le Canada de demain.

Qu'est-ce que l'INITIATIVE PRIVÉE?
C'est le désir naturel qu'a tout homme de faire son chemin dans la vie, en autant que ses aptitudes le lui permettent; c'est l'instinct qui a permis d'établir sur ce continent le niveau de vie le plus élevé dont puisse jouir n'importe quel pays au monde. C'est l'esprit de la démocratie véritable . . .

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Chronique des Employés de l'Industrie de l'Automobile

Le Syndicat de l'Auto-Voiture projette la formation d'un comité chargé d'étudier les problèmes d'après-guerre

L'article paru dans la dernière livraison de la **Vie Syndicale**, sous le titre "Comment les ouvriers de l'automobile peuvent se préparer pour l'après-guerre", a suscité un peu partout des commentaires très approbateurs. Il semble en effet qu'un très grand nombre d'employés de l'automobile réalisent que les problèmes de l'après-guerre seront d'une gravité exceptionnelle et qu'il faille trouver dès maintenant les solutions appropriées si l'on ne veut pas connaître de nouveau les sérieuses difficultés rencontrées il y a quelques années.

C'est par conséquent l'intention du Syndicat de l'Auto-Voiture de donner suite aux suggestions présentées dans cette étude des problèmes de l'après-guerre. Les officiers du syndicat considèrent déjà l'opportunité d'établir des comités qui seront spécialement chargés d'étudier ces questions et de prendre les moyens de parer à ces difficultés. Un programme est en préparation dont nous donnons plus loin les grandes lignes. Il s'agit somme toute de donner aux membres du syndicat et à tous les employés de l'automobile, l'occasion de discuter la situation future des travailleurs, telle qu'on l'entrevoit, et de préparer les ouvriers de l'auto à y faire face.

Le plan à l'étude prévoit la formation d'un comité général et d'un certain nombre de petits comités qui grouperont les hommes de tous les métiers de l'automobile. Chaque comité étudiera les problèmes particuliers à chaque métier et proposera les moyens à prendre pour les solutionner. Le grand comité agira comme agent de liaison entre les travailleurs et les autres branches du commerce et de l'industrie de l'automobile, les associations patronales, les organismes de l'Etat, etc.

Programme d'étude

Tous les comités établiront d'abord un programme d'étude et un programme d'action. Ils étudieront en premier lieu les questions qui de près ou de loin peuvent affecter le sort et l'avenir des ouvriers de ces métiers: la technique nouvelle appliquée dans la construction des automobiles; les conditions de travail de l'après-guerre; la division des métiers et leur importance; l'admission des apprentis et des ouvriers venant des autres industries; les problèmes relatifs à la réparation, au service, à la préparation des estimés, la vente; la rémunération des ouvriers en relation de la valeur de leur travail; la réadaptation des membres des forces armées, spécialement ceux des corps motorisés; l'emploi de la main-d'oeuvre présentement dans les industries de guerre, etc. Le thème de ces études sera "Comment les ouvriers de l'automobile peuvent se préparer pour l'après-guerre", car c'est le problème qui se pose avec le plus d'acuité et dont les conséquences peuvent avoir le plus de portée sur l'avenir du travail dans l'industrie de l'automobile.

Programme d'action

Les comités devront ensuite mettre en pratique les suggestions et les recommandations que les études précédentes auront fournies. Le programme d'action comportera donc l'organisation de cours techniques, soit dans nos écoles techniques ou d'art et métiers, soit dans les établissements mêmes de l'automobile; la tenue de conférences par des experts dans les divers métiers, et par les techniciens que les fabricants d'automobiles et de pièces et accessoires voudront mettre à la disposition des ouvriers; des visites industrielles; des démonstrations de l'outillage; la présentation de films industriels et techniques; des réunions spéciales où les membres pourront discuter de l'application du programme. Toutes ces activités sont envisagées dans l'exécution du programme d'action de ces comités. Il faudra aussi grouper les employés des grands établissements, ceux d'un même district ou encore ceux de plusieurs petits établissements de façon à former des comités assez nombreux et aussi actifs que possible.

Un comité dans chaque métier

On se propose de former un comité dans chaque métier de l'automobile: Comité des mécaniciens, comité des machinistes, comité des électriciens, des peintres, des forgerons, des hommes de service, des débosseurs, des soudeurs, des spécialistes en radiateurs, des menuisiers, des rembourreurs, des spécialistes en pneus, des gérants d'ateliers, etc.

Un membre de chacun de ces petits comités siégera sur le comité général avec les officiers du Syndicat. Ce comité général établira un comité de renseignement et de publicité dont la fonction sera de répondre aux demandes d'information des employés de l'automobile et de faire connaître les activités des divers comités de même que la mise en application de ce vaste programme.

Le programme ébauché ci-dessus indique assez bien l'énormité de la tâche qui attend ces comités. La réalisation de ce plan peut prendre même plusieurs années et requerra sans aucun doute la coopération de tous les ouvriers de l'industrie de l'automobile.

Tous les ouvriers peuvent participer

Il est donc dans le plus grand intérêt des employés de l'automobile que tous s'intéressent d'une façon très active aux travaux de ces comités d'étude, qu'ils en fassent partie ou du moins assistent aux séances et présentent leurs propres suggestions.

Les membres du Syndicat ne peuvent en effet connaître les idées et les opinions de tous les ouvriers de l'industrie. C'est pourquoi ils les invitent tous, et avec instance, à prendre une part active à leurs activités. Les ouvriers qui veulent faire partie de l'un ou l'autre de ces comités sont invités à faire parvenir leur nom aux officiers du syndicat. Chacun a des aptitudes et des préférences, et le syndicat veut donner à tous l'occasion de présenter leurs suggestions de faire valoir leurs points de vue et de collaborer ainsi à la préparation de l'avenir de leur propre métier.

Invitation d'assister aux assemblées

Les assemblées que le Syndicat tiendra au cours des prochains mois verront la formation de ces comités d'études. Au cours de ces réunions on établira définitivement les programmes d'étude et d'action et l'on procédera à leur mise en exécution.

Que tous les ouvriers de l'automobile assistent à ces prochaines assemblées du Syndicat national de l'Auto-Voiture, Inc., tenues les deuxièmes et quatrièmes mercredis de chaque mois, à 1231 est rue Demontigny. Ils sont tous très cordialement invités. Ils constateront alors qu'il y a une place pour eux dans la grande tâche que le Syndicat entreprend pour le bénéfice de tous les travailleurs de l'automobile.

H.-T. Lachapelle, président,
Le Syndicat National de l'Auto-Voiture, Inc.

Tannerie : 4900, rue Iberville
Daoust, Lalonde & Cie, Ltée
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS
Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

Monty, Gagnon & Monty
POMPES FUNEBRES — SALONS MORTUAIRES
1926 Plessis — AM. 8900
SERVICE D'AMBULANCES — 4156 Adam — AM. 3733

I. NANTEL
BOIS DE SCIAGE — MASONITE, TEN TEST, BEAVER BOARD
Coin Papineau et De Montigny
Téléphone : CH. 1300
Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée
Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES
26, rue Notre-Dame ouest, Montréal

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"
FRONTENAC 3121
J. J. Joubert LIMITÉE

Le Canada est l'un des grands pays exportateurs d'aluminium dans le monde et n'emploie qu'un très petit pourcentage de l'aluminium qu'il produit. Demain, le succès et la prospérité des milliers de gens employés dans l'industrie de l'aluminium dépendront de l'étroite collaboration entre l'administration et les ouvriers qui travaillent la main dans la main pour augmenter l'efficacité de production, obtenir de meilleures conditions de travail et multiplier les usages de l'aluminium.
Aluminum Company of Canada, Ltd

Les Ecoles d'Arts et Métiers et l'Avenir des Jeunes

Depuis la guerre, des usines importantes ont surgi ici et là dans la province de Québec et dans le Canada tout entier. L'heure est à la production intensive. En conséquence, la main-d'oeuvre ordinaire se fait rare et depuis longtemps déjà on est à la recherche de techniciens spécialisés pour l'exécution, la surveillance ou la direction de travaux essentiels.

Il est aussi à prévoir que cette carence de techniciens ne cessera pas immédiatement après la guerre. Pourrait-on laisser longtemps inutilisées d'immenses usines pourvues de machines modernes et d'un outillage varié? Il faudra les employer à la fabrication de nouveaux produits et au comblement d'un marché déficitaire en produits de luxe et même de nécessité.

Le rôle des écoles d'arts et métiers qui est de fournir à l'industrie les techniciens qui en sont l'âme, trouve donc aujourd'hui plus que jamais toute son importance et on entrevoit que nombreux seront ceux qui se prévaudront des avantages marqués que ces écoles fournissent.

Réparties par toute la province, les écoles d'arts et métiers dispensent à nos jeunes une formation technique qui, basée sur une bonne culture générale, leur permet, après un cours de trois ans, de faire bonne figure dans l'industrie et d'occuper ensuite des postes de confiance. Nombreux sont les métiers enseignés. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les aptitudes: ajustage, menuiserie, modelage, dessin industriel, soudure, peinture en bâtiments, coupe et confection du vêtement, textiles, etc. Les frais d'inscription sont minimes de même que les frais de scolarité. L'ouverture des cours varie suivant les différentes écoles. Elle a lieu durant septembre.

En plus des cours réguliers du jour, cours de trois ans, les écoles d'arts et métiers offrent des cours du soir qui ont pour but de fournir à ceux qui le désirent les connaissances théoriques et pratiques propres à les aider dans l'exercice de leurs fonctions. Ces cours débutent au cours du mois d'octobre et comprennent quarante (40) leçons, données à raison de deux par semaine.

Des cours spéciaux pour l'industrie de guerre, cours abrégés, sont venus s'ajouter en ces derniers temps aux cours réguliers. Ils permettent de répondre rapidement aux besoins d'une main-d'oeuvre non spécialisée.

Le champ d'action des écoles d'arts et métiers est donc très vaste et mérite qu'on le connaisse. Ceux qui désireraient obtenir des renseignements sur l'organisation générale ou sur les différentes écoles pourraient communiquer avec le secrétaire, 7345 rue Garnier, Montréal, tél.: CRescent 2151.

Il est à souhaiter que les inscriptions soient nombreuses à la réouverture des cours. Ne remettons pas à demain l'acquisition d'une culture qui nous permettra de donner notre plein rendement.

AVIS

aux délégués du Congrès de la C.T.C.C. à Granby

Tout délégué devra déposer sa lettre de créance au Secrétaire de la C.T.C.C. dès le samedi soir 19 septembre ou le lendemain dans l'avant-midi, avant la grand'messe des congressistes, qui se chantera à 10 h. 30. Aucun délégué ne sera enregistré plus tard.

Les séances auront lieu aux heures habituelles. Elles se tiendront dans une salle de l'Hôtel de ville.

La grand'messe pour les congressistes sera chantée à l'église Notre-Dame, de Granby, à 10 h. 30. Le sermon de circonstance sera prononcé par Mgr Arthur Douville, évêque de St-Hyacinthe. Photographie sera prise des congressistes sur le perron de l'église après la messe.

Le banquet aura lieu vers 1 heure, dans le soubassement de l'église.

Les Fédérations suivantes tiendront leur congrès toute la journée du samedi le 18 septembre, à Granby: L'Imprimerie, Meuble, Commerce.

La Fédération du Bâtiment tiendra son congrès à Granby les 17 et 18 septembre.

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Hon. HECTOR PERRIER, ministre — JEAN BRUCHESI, sous-ministre

Les Ecoles d'Arts et Métiers

Cours du jour et du soir dans les principaux centres industriels de la province.

Formation technique appropriée aux besoins de l'heure.

Professeurs d'expérience et outillage moderne.

Entrée le 7 septembre.

Renseignements généraux

La direction des Ecoles d'Arts et Métiers

7345 RUE GARNIER, MONTREAL — Tél. : CRescent 2151

SPECIALITES

MENUISERIE
MODELERIE
AJUSTAGE
SOUDURE OXY-ACETYLENIQUE ET ELECTRIQUE
PEINTURE EN BATIMENTS
LECTURE DE PLAN
DESSIN INDUSTRIEL
COUPE
CONFECTION DU VETEMENT
TEXTILES
AUTRES SPECIALITES.

Que chacun se fasse un devoir de protéger l'employé de magasin

Appel du Conseil Général des Syndicats de Québec

Chers confrères,

Y a-t-il quelqu'un plus esclave que l'employé de magasin qui travaille le samedi soir pendant que les autres se promènent sur la rue ou jouissent de la vie de famille?

Cet esclave que vous plaignez derrière un comptoir est peut-être votre ami(e) que vous-mêmes et vos proches tiennent là de force.

En effet, si le public se privait d'acheter le samedi soir, les magasins fermeraient leurs portes et nos esclaves deviendraient libres comme vous et moi.

Ce sont des Canadiens qui rendent des Canadiens esclaves!

Le Conseil général des Syndicats catholiques de Québec demande avec instance aux syndiqués et à leurs familles de s'abstenir de faire des achats le samedi soir, afin d'aider les employés du commerce dans leurs revendications pour la fermeture des magasins le samedi soir.

Un second devoir qui s'impose à tous les syndiqués c'est de propager autour d'eux l'habitude de demander à être servis par des employés syndiqués. Vous aiderez ainsi vos confrères et tout le mouvement syndical catholique.

Les employés de magasins qui ne sont pas encore syndiqués, voyant que la clientèle leur échappe, demanderont eux-mêmes leur admission dans le Syndicat des employés de Magasins.

Nous comptons sur les officiers des syndicats pour faire pression auprès de leurs membres, de leurs parents et de leurs amis pour **nous aider à abolir l'esclavage et à grossir nos rangs.**

Nous vous donnons les formules à employer: que chacun en fasse un loyal essai et les résultats sont assurés.

Vos tous dévoués,

Le Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec,

Maurice DUSSAULT,
sec.-correspondant.

Diminution des pertes de temps

Depuis le début de la guerre, nombre de changements ont été faits dans le rouage de la division de conciliation industrielle du ministère du Travail, en vue d'en arriver à un règlement plus rapide des différends industriels. Une étude des informations statistiques publiée par le ministère démontre de toute évidence que de ces changements a résulté une diminution considérable en perte de temps par cessation de travail.

En 1942, la troisième année de la guerre, le nombre des salariés au Canada atteignait le plus haut niveau de toute notre histoire. Il y avait à peu près 60 pour cent plus de salariés en 1942 qu'en 1917, la troisième année de la dernière guerre. Ce plus grand nombre de salariés est cause, en partie du moins, qu'il y eut en 1943, 113,916 salariés impliqués dans des grèves, contre seulement 50,255 salariés en 1917.

Toutefois, en mesurant les effets de grèves sur la production, le fait important n'est pas tant le nombre de salariés impliqués que le nombre de jours ouvrables de travail perdus pour l'effort productif de la nation. En 1942 il y avait plus du double de salariés en grève qu'en 1917. Mais le temps perdu fut considérablement moins que la moitié — les jours ouvrables perdus en 1917 étant de 1,123,515 contre 450,202 en 1942.

D'après ces calculs, on constate qu'en 1917 la moyenne de temps perdu par homme impliqué dans les grèves était de 22 jours, tandis qu'en 1942 la moyenne par homme s'établissait à un peu moins de 4 jours.

Quoique il ne soit pas possible d'établir de façon définitive tous les facteurs conduisant à cette grande diminution de temps perdu, il n'y a aucun doute que l'amélioration apportée dans le rouage du ministère du Travail depuis quelques années, dans le but d'activer la manipulation des différends industriels, est un des facteurs essentiels.

"(Article paru dans l'**Ottawa Citizen**, édition du mois d'août 1943).

DANS le grand combat qui se livre pour la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la civilisation, le chimiste industriel a assumé une nouvelle tâche, qui s'ajoute à celle qu'il poursuivait durant la paix: celle de collaborer avec l'industrie dans la défense du mode de vie qu'il a si grandement contribué à créer dans le monde moderne.

C-I-L

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Siège social, C-I-L House, Montréal

Bureau des ventes à Terre Neuve, Saint-Jean, Terre Neuve

PA221F

Le pourquoi des aumôniers dans nos syndicats

Dans le mouvement syndical catholique, le prêtre représente l'Eglise et tout ce que l'Eglise elle-même, représente: la justice, la charité, le devoir, le droit, l'équité et surtout la vérité, c'est-à-dire la vérité morale.

Pourquoi serait-on surpris qu'un syndicat ouvrier catholique témoignant son adhésion à la doctrine sociale catholique dérivée de l'Evangile et des enseignements pontificaux, soit conseillé moralement en telle matière par un prêtre catholique? Les corporations industrielles, les associations d'employeurs ne sont-elles pas conseillées par des aviseurs légaux? Ne connaît-on pas maintes organisations ouvrières importantes qui ont aussi leurs aviseurs légaux réguliers aussi bien que leurs services de recherches?

Si des corporations industrielles de même que des organisations ouvrières ont trouvé nécessaire de recourir à l'assistance d'experts légaux et économiques du dehors, en vue d'éviter des erreurs de direction ou d'administration et afin d'assurer le progrès continu principalement de leurs intérêts économiques, pourquoi ne conviendrait-il pas aussi bien à des syndicats ouvriers, qui cherchent à introduire dans les organisations ouvrières une discipline morale qu'elles n'ont pas ou à peu près pas et sans laquelle le progrès économique est une fausse réalité, pourquoi alors le syndicat ouvrier catholique qui assume une responsabilité aussi grave, ne pourrait-il pas de justesse rechercher les conseils d'experts moraux?

L'avocat, l'économiste, le prêtre ont chacun leur propre tour d'esprit, soit légal, économique ou religieux. Les complexités légales dans la vie des affaires obligent d'avoir recours aux avis de l'avocat, l'avantage évident de posséder des renseignements précis sur une industrie ou sur l'économie d'une industrie incite certaines organisations ouvrières progressives à employer les services soit d'un avocat ou d'un économiste ou des deux à la fois.

Mais est-ce que les complexités légales et les données économiques font grand cas de la justice, de la charité, du droit, du devoir, de l'équité et de la vérité de la même manière que la religion comprend la justice, la charité, le droit, le devoir et l'équité? Non, ni les complexités légales, ni les données économiques ne se préoccupent de ces impondérables.

La religion s'en occupe. De même les syndicats ouvriers catholiques. La présence d'un aumônier ainsi que ses paroles en ces matières ne peuvent être sous-estimées. L'aumônier aide le syndicat ouvrier catholique à établir des relations plus étroites entre les intérêts moraux et économiques qui coexistent dans toute industrie et qui ont été séparées pendant longtemps dans le monde industriel.

Peut-on concevoir l'humanité et la civilisation sans justice, sans charité, sans droit, sans devoir, sans équité, sans vérité? Cela ne se peut pas non plus pour les syndicats ouvriers ni les corporations industrielles. Les syndicats ouvriers catholiques ont, pour leur part, résolu cette difficulté par le concours de conseillers moraux: les chapelains.

Ils ne sont pas des agents d'affaires de syndicats. Pas plus les dictateurs financiers d'aucun. Les avis ou le concours occasionnels qu'ils donnent sous ces rapports sont ceux d'amis désintéressés. Leur mission est plus haute.

Alf. CHARPENTIER

De graves dangers menacent les organisations ouvrières

L'existence du syndicat ouvrier est-elle menacée? Cette question peut paraître étrange dans cette page, mais il nous faut bien nous rendre à l'évidence. Oui, les syndicats ouvriers sont menacés et par deux dangers que nous voulons avoir la franchise de mentionner.

Les syndicats souffrent actuellement du manque de conviction de leurs membres. En effet, il en est un certain nombre, plus considérable qu'on le soupçonne, qu'on est obligé de traîner par le cou tant le manque de conviction qu'on constate chez eux est patent. N'ayant pas cette conviction qui relève et retient les moins courageux, ces sans-conviction considèrent les syndicats comme bien peu de chose et, à la moindre difficulté, ils se découragent et ils sont déjà prêts à déserter leur syndicat, à tout lâcher.

Les enthousiastes des syndicats tentent tous les efforts pour réagir contre ce mal des sans-conviction, mais les résultats sont si petits que le mal va en s'aggravant sans cesse.

Pour lutter avec succès contre ce mal, il faut, à notre avis, refaire l'éducation syndicale des ouvriers afin qu'ils finissent par se rendre compte qu'en effet, le syndicat ouvrier est la seule arme aux mains des ouvriers pour assurer une meilleure protection de leurs intérêts collectifs et individuels, maintenir les salaires à un niveau raisonnable, garantir des conditions de travail humaines.

Nous déclarons avec franchise que, règle générale, on n'est pas suffisamment particulier pour l'admission des membres nouveaux. Si, pour être un bon compagnon dans un métier quelconque, il faut avoir été un bon apprenti, il est raisonnable de penser et de croire que pour être un membre solide, averti et convaincu, il est nécessaire qu'on le mette bien en face des obligations qu'il devra contracter lors de son initiation comme membre dans le syndicat de son métier. C'est avant son initiation qu'il faut faire son éducation et c'est seulement que le jour où il aura la foi syndicaliste, que le syndicat pourra le recevoir dans ses rangs. Ce nouveau venu sera alors une précieuse acquisition pour le syndicat qui pourra toujours compter sur sa sincérité et plus particulièrement aux moments difficiles et Dieu sait combien ils sont nombreux par le temps qui court.

Il y a un autre danger qui menace nos syndicats de métiers, nous voulons parler de la mauvaise volonté d'un certain nombre d'employeurs qui font une lutte acharnée aux syndicats, lutte ouverte ou hypocritement sourde qu'ils poursuivent parmi les autres employeurs, ce qui est on ne peut plus pernicieux.

Nous savons que quelques-uns des employeurs luttant contre le syndicat ouvrier, tentent de justifier leur vilaine campagne de dénigrement et antisyndicale, sur certains détails qui peuvent bien être vraisemblables, à savoir: l'incompétence de certains ouvriers se prétendant de bons compagnons; la négligence et la paresse de certains autres qui ne travaillent que lorsque le contremaître ou l'employeur les surveille et qui travaillent à la diable.

Ces patrons ont autant tort de laisser à entendre que tous les ouvriers sont des incompétents et des cabochons, que les ouvriers qui soutiendraient que tous les patrons sont des égoïstes et des êtres méprisables parce que souverainement injustes.

Il semble, pour ne pas dire plus, que les employeurs obéissent à un mot d'ordre reçu d'où on ne sait pas, de tout tenter pour amoindrir les syndicats ouvriers, soit en diminuant le travail, soit en le rendant plus difficile d'exécution, soit en refusant de négocier avec les représentants des syndicats, et tout cela avec l'espoir que les membres des syndicats abandonneront leurs syndicats, ce qui est malheureusement arrivé dans quelques cas.

Il y a quelques années, à Toronto, un personnage important laissait à entendre au cours d'un discours qu'il faisait devant des hommes d'affaires, qu'un mouvement allait être déclenché contre les syndicats ouvriers qu'il fallait détruire absolument.

Puisque les ouvriers ont le droit d'appartenir à un syndicat ouvrier, que ce droit est reconnu par la plus grande autorité morale du monde, le Souverain Pontife, par les gouvernements et les autres pouvoirs publics, les ouvriers doivent plus que jamais s'attacher à leurs syndicats de métiers afin de lutter avec avantage pour assurer la survivance de ces organismes et continuer de compter sur une protection qu'ils ne pourront trouver ailleurs.

Devant les graves dangers que nous avons mentionnés ici, et ceux de l'après-guerre, il nous semble que les membres des syndicats ouvriers devraient comprendre leur devoir, tout leur devoir et redoubler leurs efforts pour amoindrir les effets de tout ce qui se trame contre leurs organismes syndicaux et en menace leur survivance. C'est plus que jamais de l'unité d'action qu'il faut trouver parmi les membres des syndicats; c'est un réveil de l'enthousiasme qu'on a laissé trop longtemps dormir.

J.-E.-A. PIN

MAURICE JULIEN
AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN
Tél. LAncaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

ACME
TRADE MARK
GANTERIE
Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises
Costumes pour le sport,
etc., etc,
Acme Glove Works Limited
MONTREAL
Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Modification à la Loi d'Assurance-Chômage

Avis aux patrons et employés concernés

À SA session de 1943 le Parlement du Canada a modifié la Loi d'Assurance-chômage de 1940. Ces modifications ont pour effet de placer sous le régime de l'Assurance-chômage de nouvelles catégories d'employés.

À compter du 1er septembre 1943, les patrons doivent verser des contributions pour les employés suivants:

★ (1) Toute personne dans un emploi jusqu'ici assurable, indépendamment du montant gagné, qui serait payée à tant par heure, par jour, par semaine où à la pièce (y compris le taux par mille parcouru).

★ (2) Tout employé, payé d'après un taux mensuel ou annuel, dont le salaire, y compris l'indemnité de vie chère s'il en est, n'excède pas $2,400 par an.

Tous les employés ci-dessus décrits doivent verser leurs contributions selon la loi.

La contribution globale pour tout employé qui gagne $26 ou plus par semaine, sera de la classe 7—63 cents par semaine.

Aux patrons: Obtenez dès que possible des carnets d'assurance-chômage du plus proche bureau local de la Commission d'Assurance-chômage, pour les employés ci-dessus décrits qui deviendront assurables le 1er septembre 1943.

Aux employés: Il est de votre intérêt de voir à ce que votre employeur verse les contributions en votre nom à compter de septembre 1943, si vous devenez assurable sous le régime de cette modification de la Loi.

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

L. J. TROTTIER, *Président*
R. J. TALLON, *Commissaire*
ALLAN M. MITCHELL, *Commissaire*

W-10-F

CLairval 7902
Aquila Lapointe
ASSURANCES
4466, rue LaFontaine
Maisonneuve Montréal

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

Il faut voir plus loin que son nez!

"Une véritable solution du problème rural n'est pas possible sans la collaboration du monde ouvrier." Cette affirmation que je formulais en conclusion de ma chronique du mois dernier a dû surprendre plus d'un ouvrier-lecteur; et d'autant plus que j'ai limité cette collaboration à l'existence d'un état d'esprit convenable chez les ouvriers. Qu'est-ce que cela veut dire au juste?

C'est un fait que les ouvriers ont toujours tenu à acheter, pour le prix le plus bas possible, les choses les plus essentielles à leur existence: nourriture, vêtement, logement, chauffage, etc. Et la cause en paraît si évidente que ce serait faire injure au lecteur que de la rappeler.

En ce qui concerne la nourriture en particulier — qui touche plus spécialement l'agriculteur — non seulement ils ont tenu à payer bon marché, mais la réalité de chaque jour les a de plus habitués à considérer comme normaux des prix qui, pour la majorité des cultivateurs, sont vraiment dérisoires parce qu'ils les obligent à exploiter leur ferme selon une formule qu'aucune autre industrie ne supporterait: vendre en bas du prix coûtant. De sorte qu'aussitôt que les prix, à cause de circonstances spéciales, deviennent un petit peu rémunérateurs pour l'"habitant", l'ouvrier, lui, crie qu'on l'égorge.

Le problème agricole

L'histoire de l'agriculture à travers les âges montre, en effet, que toujours cette industrie s'est développée dans des conditions défavorables, ne la rendant vraiment rémunératrice que pour un petit nombre ou que dans des circonstances exceptionnelles, parce qu'elle n'arrive pas à écouler ses produits à des prix suffisamment élevés. De leur côté, des habitudes de bon marché qui en découlent, les citadins ont pris la tournure de considérer comme une "bande de voleurs" tous ces "habitants" que la nécessité rend rusés et qui essayent souvent, par toutes sortes de moyens, de leur arracher un peu plus d'argent que le cours du marché ne le veut.

Ouvriers, soyez donc plutôt remplis de condescendance à l'égard de ces frères de misère qui ont peut-être sur vous l'avantage de la sécurité, parce que leur terre peut toujours les nourrir, mais qui doivent peiner encore plus que n'importe lequel d'entre vous pour se donner un peu de ces petites satisfactions de toutes sortes qui s'achètent avec de l'argent et qui vous sont devenues si familières que vous ne vous apercevez même plus que vous en jouissez... même les plus pauvres d'entre vous. De ces frères qui, bien souvent, après avoir ainsi peiné, n'arrivent même pas à se procurer ces petites satisfactions parce qu'ils ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses et se voient forcés de s'endetter pour entretenir les fermes qui vous nourrissent.

Oui, soyez condescendants, en ne pensant pas seulement aux fermiers de la région de Montréal, une minorité, qui jouissent d'avantages exceptionnels, mais aux agriculteurs de toute la province. Soyez **d'abord** condescendants à leur égard, car ce n'est là que le premier pas.

La solution du problème agricole

L'étude approfondie du problème agricole, en effet, montre que si l'on veut le résoudre à la satisfaction des intéressés et sans démoraliser toute cette partie importante de notre population en la faisant vivre plus ou moins aux crochets des pouvoirs publics, il faudra élever, d'une façon ou d'une autre, le prix des produits agricoles, donc le prix des choses que vous mangez. Il n'est pas nécessaire que cela se fasse tout d'un coup. Il y aura lieu au contraire de procéder par degrés, afin de permettre à la situation et à la politique ouvrières de s'adapter. Mais il faudra que cela se fasse.

Et il le faudra, comme je le montrais le mois dernier, non seulement dans l'intérêt des agriculteurs, mais dans le vôtre aussi. Tant que vous n'aurez pas consenti ce sacrifice au départ, toutes les solutions que vous essayez d'apporter à vos propres problèmes — hausses de salaires, législations sociales de toutes sortes — continueront d'être au fur et à mesure plus ou moins noyées sous l'envahissement de la ville par les ruraux et la masse des chômeurs permanents qu'il tend à y créer.

Tandis que dans le cas contraire, pour avoir accepté de contribuer votre part à la stabilisation des ruraux en consentant de bonne grâce à payer votre nourriture à des prix raisonnables, vous verrez le marché du travail assaini et vos possibilités d'action multipliées d'autant. Le pouvoir d'achat accru de la classe agricole stimulera d'ailleurs l'activité industrielle, vous assurera plus de travail et rendra possible un accroissement du salaire réel.

Or votre collaboration est essentielle pour qu'une telle politique réussisse, car on voit difficilement comment un gouvernement pourrait la maintenir si la démagogie doit vous amener à le condamner pour avoir maintenu les prix agricoles à un niveau trop élevé. Cette collaboration, n'est-ce pas d'ailleurs tout simplement justice que vous l'accordiez? S'il est indiscutable que vous avez le droit d'exiger que les prix des choses essentielles soit au niveau le plus bas **possible**, encore faut-il qu'ils soient assez élevés pour payer une juste rémunération au producteur. L'agriculteur a droit à son juste prix, comme vous avez droit à votre juste salaire. Et l'agriculteur n'est pas un trustard qui situe son juste prix à l'échelle des gros profits ou d'un rendement de 6 à 10 p. c. sur son capital; c'est un individu tout aussi modeste, même plus modeste que la plupart d'entre vous, et qui ne demande que de quoi vivre convenablement.

Pourchassons le mal là où il se trouve

Si l'on s'attaquait plutôt au mal là où réellement il se trouve, on éviterait souvent bien des difficultés et bien des réclamations inutiles. Avant de vouloir enrayer la hausse des prix agricoles, ne conviendrait-il pas surtout d'obtenir la baisse de certains prix industriels? Ce que vous devriez ainsi donner en plus sur la nourriture, vous le reprendriez sur le bon marché d'autres objets. Pensez que quand vous payez le beurre 25 ou 35 cents la livre, le cultivateur perd de l'argent, tandis que le fabricant de liqueurs douces qui vous vend 5 ou 7 bouteilles d'un cola quelconque pour le même prix accumule les profits par millions en pleine crise économique. Pourtant vous pesterez si le prix du beurre monte à 45 cents tandis que vous donnerez sans trop grincher les deux cents additionnels par bouteille d'eau gazeuse que cela représente!

Dans vos syndicats et par vos syndicats, habituez-vous à voir les problèmes exactement là où ils sont. A vouloir les régler en vous attaquant aux causes mêmes et non pas en vous jetant sur n'importe quel argument qui paraît bien à première vue. Sachez voir plus loin que votre nez. C'est seulement à ce prix qu'on arrive à bien régler ses difficultés. Et voir plus loin que votre nez en l'occurrence, c'est comprendre que vous devez, dans votre intérêt, accepter de contribuer pour votre part, en payant les prix qu'il faut pour cela, au règlement du problème rural.

François-Albert ANGERS,
professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

En marge de la grève des employés municipaux

Attitude prise par le Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

A une assemblée tenue jeudi, le 26 août 1943, le Conseil central des Syndicats catholiques Nationaux de Montréal, a décidé d'adresser la lettre ouverte qui suit, à l'hon. Edgar Rochette, ainsi qu'aux autorités de la ville, à l'occasion de la récente grève municipale:

Conscient de son rôle de protéger et de défendre les intérêts de la classe ouvrière, dans la ville de Montréal, en même temps que de son devoir de contribuer au maintien du bon ordre public, le Conseil central des Syndicats catholiques nationaux de Montréal a compris qu'il devait faire connaître au public son sentiment à l'endroit de cette grève malheureuse.

Admettant que les employés municipaux qui firent la grève pouvaient avoir des griefs contre la ville, notre Conseil condamne sévèrement les chefs ouvriers responsables de cette grève, illégale, en violant la Loi des grèves et contre-grèves qui s'appliquait notamment dans le cas de quelques-unes des catégories d'employés grévistes.

Le différend qui existait, sous tous ses aspects, autorisait les chefs de la nouvelle union des employés municipaux à demander au gouvernement, immédiatement, l'institution d'une commission d'arbitrage pour en disposer, sans qu'il fût besoin de déclarer la grève.

Les organisateurs ouvriers qui ont poussé les employés municipaux en grève, sont des gens dont le sens de la responsabilité a depuis longtemps passé loin d'eux et sont des gens guidés par des chefs à Ottawa qui ignorent, ou mieux, méprisent notre législation provinciale et qui emploient des hommes de cet acabit pour jeter le trouble dans l'esprit de nos ouvriers, surexciter leurs passions, bousculer notre législation et attenter au bon ordre public de notre population.

Nous considérons l'administration municipale d'aujourd'hui, comme celle d'hier, en partie responsable de la grève qui a éclaté dernièrement, parmi certaines catégories d'employés municipaux, comme les précédentes fois, depuis une trentaine d'années, à cause de leurs menées dictatoriales envers ces derniers, à cause de leur refus, pendant longtemps à signer des accords avec les syndicats ou unions responsables de leurs employés municipaux. Refus que nos syndicats ont maintes fois essuyé de la part de la ville dans le passé.

Nous regrettons que le gouvernement provincial paraisse impuissant à punir les chefs ouvriers responsables de la violation de la Loi des grèves et contre-grèves et nous lui demandons bien fermement d'amender cette loi de façon à ce qu'à l'avenir elle couvre sans exception tous les employés municipaux, donnant la sanction et y incorporant les pénalités et toute la force de sanction nécessaire. Nous demandons respectueusement à la commission d'arbitrage qui siégera bientôt, de clarifier un point de la sentence arbitrale rendue à l'issue de la grève de 1918, défendant aux employés du Service des Incendies, d'incinérateur, d'aqueduc et égouts, d'avoir aucune allégeance étrangère. Nous ne condamnons pas les employés grévistes qui pouvaient avoir de justes griefs, mais nous les mettons en garde contre la direction d'organisateurs ouvriers irresponsables qui ne craignent pas de déclarer illégalement des grèves et de maintenir dans l'illégalité des ouvriers qui voulaient que leurs revendications fussent jugées à leur mérite dans l'atmosphère de l'ordre et des conditions prévues déjà par la loi.

Vos tous dévoués,

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal,
par G.-A. GAGNON, président.

Vérités que les ouvriers devraient méditer pour la fête du travail

Que les ouvriers catholiques voient dans la fête du Travail l'Action de grâce faite à Dieu, dispensateur de tout bien: vie, santé, travail, bonheur. Sachons surtout le remercier pour avoir fait don au monde de son Fils, l'ouvrier par excellence, en qui nous avons un modèle et un frère.

Comme Lui, offrons notre travail, qui est une des plus belles prières, et nous attirerons ainsi les bénédictions du ciel sur la Patrie et sur nos foyers. Et ce sera le plus sûr moyen de gagner la victoire par nos armées et d'obtenir une Paix sociale durable pour l'après-guerre.

Maurice BOISCLAIR,
Président et gérant général,
St-Johns Silk Co., St-Jean, Q.

BONNE FETE AUX TRAVAILLEURS